

---

# Conférence du désarmement

Français

---

## Compte rendu définitif de la mille quatre cent quarante-deuxième séance plénière

Tenue au Palais des Nations, à Genève, le vendredi 16 février 2018, à 10 h 15

*Président* : M. Ravinatha Aryasinha.....(Sri Lanka)



**Le Président** (*parle en anglais*) : Je déclare ouverte la 1442<sup>e</sup> séance plénière de la Conférence du désarmement. Tout d'abord, permettez-moi de souhaiter une bonne et heureuse année à tous nos collègues de Chine, de la République de Corée et du Viet Nam, qui célèbrent le Nouvel An. Nous espérons que cette nouvelle année sera de bon augure pour nous tous ici, à la Conférence du désarmement. Commençons.

À l'issue des séances plénières formelles et informelles de mercredi après-midi, j'ai de nouveau modifié le texte du projet de décision figurant dans le document publié sous la cote CD/WP.605/Rev.1. Vous trouverez ces modifications dans le document CD/WP.605/Rev.2 disponible dans cette salle. Le secrétariat de la Conférence a également distribué un exemplaire préliminaire de ce document révisé à toutes les délégations mercredi soir, afin que les délégations aient le temps de consulter leur capitale. Nous avons en effet pris la sage décision de surseoir à la réunion d'hier et de nous réunir aujourd'hui pour tenter d'adopter cette décision.

Une fois de plus, j'ai écouté toutes les observations ; j'ai essayé de prendre chacune d'entre elles en considération et de les intégrer le plus fidèlement possible. Nous avons procédé en toute transparence. Je me suis entretenu avec certaines des délégations qui avaient des préoccupations particulières. Je voulais comprendre d'où leur viennent ces préoccupations et quels sont les risques que les délégations anticipent en les faisant valoir ; je tenais à être attentif à leurs difficultés. J'ai essayé de leur exposer les motifs de ma démarche, et j'espère que nous nous réunissons aujourd'hui en étant pleinement conscients du chemin que chacun d'entre nous a parcouru.

Aucun document n'est parfait, c'est indéniable, mais au moins ne peut-on pas reprocher à la présidence sri-lankaise la manière dont elle a essayé d'améliorer celui-ci. Pour revenir en arrière, le document qui vous a été soumis a été précédé d'un autre document qui, vous le savez, a fait l'objet de consultations auprès de nombreuses délégations. Nous avons élaboré un document initial auquel les documents CD/WP.605/Rev.1 et Rev.2 ont succédé. À voir l'évolution de ces documents, vous constaterez que nous avons veillé à prendre les préoccupations des délégations en considération, afin d'essayer de régler leurs problèmes les plus urgents. Y manquer, c'eût été risquer non seulement de les mettre en difficulté, mais aussi de porter atteinte aux principes pérennes de cette instance, de même qu'à ses positions de longue date.

Je tiens donc à être très clair : nous n'avons économisé ni notre temps ni nos efforts, et je suis très reconnaissant à tous les délégués de cette Conférence qui se sont rangés aux côtés de la présidence et n'ont pas vu d'objection à nous rejoindre en dépit du Nouvel An chinois et des nombreuses autres activités en cours. Je pense que cela atteste d'un bel état d'esprit ; nous devons cesser de donner l'impression que nous manquons de sérieux. Comme je l'ai dit d'entrée de jeu, nous travaillons, mais nous devons aussi montrer que notre travail porte ses fruits. C'est dans cette optique que nous sommes passés de l'avant-projet aux documents repris sous les cotes CD/WP.605/Rev.1 et Rev.2. Je pense que ce projet reflète une volonté de trouver un juste équilibre entre les différentes positions. Toutefois, fidèle à mes habitudes, avant de passer à son adoption, j'ai l'intention d'entendre vos points de vue sur ce projet de décision révisé et soumis à l'examen de la Conférence.

Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole ? Monsieur l'Ambassadeur des États-Unis, vous avez la parole.

**M. Wood** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, j'ai juste une brève question. La version la plus récente, que j'ai reçue ce matin, date du 14 février ; il s'agit du document repris sous la cote CD/WP.605/Rev.2. Je tiens simplement à m'assurer qu'il n'y a pas de différence entre le document CD/WP.605/Rev.2 du 14 février et la version de ce même document datée du 15 février. Je veux m'assurer qu'aucun changement n'y a été apporté.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Veuillez clarifier ce point.

**M<sup>me</sup> Mercogliano** (Secrétaire par intérim de la Conférence) (*parle en anglais*) : Il n'y a aucune différence. Le document transmis la veille était la version préliminaire. Le document doit porter la date du jour où il est soumis pour traitement au service de gestion des conférences. Il s'agit donc du document authentique. Les deux versions sont strictement

identiques, si ce n'est que le document authentique ne porte pas la mention « Advance version » (version préliminaire) en filigrane.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Merci.

La délégation russe a la parole ; elle sera suivie par l'Ambassadeur d'Iran.

**M. Deyneko** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Monsieur le Président, nous souscrivons pleinement à votre récapitulatif du processus de recherche d'un accord sur le projet de décision que vous présentez aujourd'hui pour adoption. En effet, les efforts déployés conjointement ont donné naissance à un document véritablement consensuel. Naturellement, celui-ci ne peut refléter les diverses perspectives nationales en totalité ; il constitue néanmoins une base solide pour l'adoption de la décision.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie la délégation russe. Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur d'Iran.

**M. Naziri Asl** (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, étant donné que c'est la première fois que j'interviens sous votre présidence, permettez-moi de vous féliciter pour votre accession à la fonction de Président de cette Conférence, et de vous assurer de notre entière coopération au cours de votre mandat.

Puisque j'ai la parole, qu'il me soit également permis de vous remercier tous des efforts que vous-même et vos équipes avez déployés en vue de soumettre ce projet de décision. Nous savons tout le travail que vous avez accompli pour en arriver là, et nous vous en sommes reconnaissants.

Nous n'avons jamais cessé de souligner que ce que nous attendons de cette Conférence, c'est un programme de travail complet et équilibré. Dans cette optique, l'Iran est déterminé à collaborer avec tous ses homologues afin qu'un programme de travail complet et équilibré puisse être adopté dans le courant de l'année 2018. Cela étant dit, nous sommes d'avis que votre texte constitue une bonne base en faveur d'une prise de décisions qui faciliterait potentiellement l'adoption du programme de travail. Cela nous conduit à penser que, pour qu'il reflète les préoccupations que nous avons énumérées en d'autres occasions, votre texte demande certains ajustements.

Nous avons notamment exprimé notre préoccupation quant au fait que la décision sur le point d'être arrêtée ne doit pas s'étendre au-delà de 2018. Nous devons donc essayer de voir dans quelle mesure ce texte nous aidera à progresser. Nous ne devons pas préjuger de l'issue des délibérations pour 2019. C'est pourquoi, conformément à la pratique que nous avons adoptée, nous souhaiterions que le paragraphe 6 du dispositif soit revu suivant le libellé que nous avons proposé, ou qu'il soit supprimé – en entier. Ce paragraphe n'est pas nécessaire.

Une autre question se pose, et elle est de taille : puisque c'est la première fois que vous allez traiter tous ces points sur un pied d'égalité, et que nous ne savons pas quel sera le degré d'efficacité des organes subsidiaires, il nous semble capital, à ce stade, de nous réunir dans le cadre de séances informelles tel que le prévoit le Règlement intérieur de la Conférence. L'article 24 de celui-ci stipule clairement que les réunions des organes subsidiaires ont un caractère informel, à moins que la Conférence n'en décide autrement. C'est pourquoi nous souhaitons que le libellé du paragraphe 3 du dispositif soit modifié pour refléter cette préoccupation.

Passons à la formule « cognizing of the complex nature of the issues under its purview, the wide range of perspectives thereon, including on the levels of maturity of their consideration » (consciente de la complexité des questions qui relèvent de sa compétence, de la grande diversité des points de vue à leur sujet, y compris sur le degré de maturité de leur examen). Nous savons qu'au sein des organes subsidiaires, le degré de maturité d'une question conditionne potentiellement sa négociation ou non ; nous devons cependant souligner qu'il est essentiel de progresser sur chaque point pour parvenir à un programme de travail équilibré, ce à quoi tend l'ensemble des travaux de cette Conférence. C'est pourquoi nous devons privilégier un libellé qui souligne combien il importe que chacun d'entre nous s'engage sur chacune des questions, et n'essaie pas de mettre un point en exergue au détriment des autres. En effet, par le passé, il est arrivé qu'une question

devienne prioritaire dans certains milieux, au préjudice des autres. Nous devons donc aussi mettre l'accent sur cette problématique.

Telles sont les principales propositions que nous soumettons à votre délégation. J'espère qu'au cours des travaux de cette Conférence, nous parviendrons à un consensus fondé sur l'approche inclusive et participative que nous allons adopter. À cette fin, l'Iran est déterminé à travailler avec vous au cours de cet exercice, et en particulier avant l'expiration de votre mandat.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur d'Iran de sa déclaration et de ses suggestions. Je donne maintenant la parole à l'Ambassadrice du Mexique.

**M<sup>me</sup> Flores Liera** (Mexique) (*parle en espagnol*) : Je voudrais tout d'abord adresser à tous mes meilleurs vœux à l'occasion du Nouvel An chinois ; j'espère que la tolérance et l'empathie caractéristiques de l'Année du chien nous permettront de poursuivre sur la voie de l'adoption de ce projet de résolution. Je pense que nous avons fait beaucoup de progrès.

Nous avons entamé nos travaux sans grand espoir de pouvoir changer la dynamique au sein de la Conférence, mais selon moi, nous disposons maintenant d'un texte qui peut nous permettre de passer à une nouvelle étape de nos travaux. Ma délégation s'en félicite. Nous saluons la nouvelle version du texte, que nous avons examinée en détail. Si nous nous félicitons de l'intégration de certains des changements demandés par ma délégation, nous ne trouvons toujours pas dans le document le texte équilibré dont nous avons besoin pour passer à l'étape suivante. Dès lors, permettez-moi de suggérer quelques modifications que nous considérons comme fondamentales pour parvenir au stade de l'adoption. Je souhaite en faire l'exposé ; afin qu'il soit plus facile à suivre, j'ai demandé au secrétariat de distribuer un exemplaire du projet de décision qui inclut nos modifications. Je vais attendre quelques instants avant de poursuivre afin de permettre la distribution des documents modifiés.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Par souci de clarté, permettez-moi de préciser que le document distribué en ce moment est filigrané. Il s'agit de la version préliminaire distribuée le 14 février. Son contenu reste inchangé, à l'exception des passages en rouge. Abstraction faite des modifications signalées en rouge, le document filigrané que vous avez sous les yeux est le même que celui qui se trouve sur la table et apparaît officiellement sous la cote CD/WP.605/Rev.2. Votre Excellence, veuillez poursuivre.

**M<sup>me</sup> Flores Liera** (Mexique) (*parle en espagnol*) : Je vous remercie de ces éclaircissements, Monsieur le Président. Au dixième alinéa du préambule du document, nous demandons la suppression des mots « and negotiations » (et les négociations), pour les motifs que ma délégation a exposés à la séance précédente, lorsque nous avons demandé la suppression de ces mêmes mots au quatrième alinéa du préambule. Ce que nous voudrions, c'est qu'il ne fasse aucun doute, compte tenu du mandat de la Conférence, que le travail de fond et les négociations sont une seule et même chose. Au paragraphe 1 du dispositif, nous demandons la suppression des termes « inter alia » (entre autres), car ils signifient « entre autres choses », ce qui impliquerait que rien n'est interdit et que les organes subsidiaires peuvent agir comme bon leur semble – y compris reproduire les débats que nous avons eus précédemment – et s'acquitter malgré tout de leurs mandats. Le Mexique n'est pas disposé à accorder des mandats inconditionnels aux organes subsidiaires. Tout d'abord, parce que le travail qu'ils sont censés effectuer risque d'être moins ciblé. Ensuite, parce que cette formule les autorise explicitement à reproduire les travaux menés par le groupe de travail sur la voie à suivre ou d'autres travaux antérieurs qui, de l'avis de ma délégation, ne nous ont pas fait progresser vers notre objectif de négociation. Nous nous inquiétons du fait que les termes « inter alia » (entre autres) autorisent à faire encore moins que ce qui est visé aux alinéas a), b) et c) du paragraphe 1, et qui, à notre avis, constitue des objectifs plutôt modestes, compte tenu du mandat de négociation de la Conférence.

Au paragraphe 1 b) du dispositif, nous demandons la suppression du mot « gradually » (graduellement). Nous estimons qu'il n'est ni nécessaire ni utile de nuancer l'expression « broadening areas of agreement » (élargir les points de convergence). Nous pensons que l'emploi de ce mot pourrait freiner les progrès en laissant entendre que les points de convergence ne peuvent être élargis que de manière graduelle. En outre, la

suppression de l'adverbe n'a aucun effet sur le mandat décrit à l'alinéa b) : si l'objectif est d'élargir les points de convergence, peu importe que le processus soit graduel ou non. Nous voudrions également réaffirmer qu'il est important d'ajouter un paragraphe 5 bis, dont je ne vais pas vous donner lecture puisque vous avez tous le texte sous les yeux. Si le principal argument en faveur de la création d'organes subsidiaires est la conviction qu'il n'est pas possible d'adopter un programme de travail avec mandat de négociation, nous ne voyons pas à quel titre il serait fait opposition à l'inclusion de ce paragraphe. En l'état actuel des choses, le projet de décision ne prévoit pas l'éventuelle adoption d'un programme de travail, ou plutôt les suites de l'adoption d'un tel programme. À défaut d'inclusion de cette disposition relative à l'adoption éventuelle d'un programme de travail avec mandat de négociation, les organes subsidiaires risquent de constituer un obstacle direct à l'exécution du programme de travail, car il est peu probable que les deux exercices puissent être menés simultanément. En outre, dans ce scénario, les travaux des organes subsidiaires deviendraient superflus, étant donné que la Conférence serait à nouveau en mesure de mener des négociations. Comme indiqué précédemment, pour répondre à cette préoccupation, ma délégation a suggéré d'ajouter ce paragraphe, libellé conformément à ce qui avait été convenu dans la décision figurant dans le document CD/2090, précisément parce que cela faciliterait son inclusion.

En ce qui concerne le paragraphe 6 du dispositif, dont ma délégation a demandé la suppression, nous émettons encore des réserves quant à son maintien, et ce, bien qu'il ait été modifié. Nous tenons néanmoins à faire preuve de souplesse ; nous pourrions donc accepter le maintien de ce paragraphe dans sa forme actuelle moyennant l'inclusion du paragraphe 5 bis tel que nous le proposons. Ce projet de décision a été présenté comme une tentative sérieuse d'aller de l'avant en l'absence d'un programme de travail avec mandat de négociation. Dès lors, nous ne voyons pas la difficulté qu'il y aurait à répondre à nos préoccupations, puisque les modifications ont été soumises dans un esprit constructif, arguments à l'appui, et qu'elles nous semblent raisonnables. Nous pensons que ces modifications clarifient les objectifs de cet exercice et laissent une certaine marge de manœuvre pour améliorer le fonctionnement des organes subsidiaires dans le cadre du mandat et du Règlement intérieur de la Conférence.

Je tiens à réaffirmer qu'en dépit des doutes que nous nourrissons quant à l'utilité de créer des organes subsidiaires aux fins visées dans le projet de décision, nous notons qu'un certain nombre de délégations jugent cette approche utile. Je tiens donc à vous assurer que, malgré le scepticisme de ma délégation, si nous parvenons à progresser sur la voie de l'adoption de ce texte et que nos préoccupations sont prises en compte, le Mexique ne fera pas obstacle à l'adoption du projet. Le cas échéant, nous participerons de manière constructive aux travaux des organes subsidiaires, car ils offrent à la Conférence l'occasion de démontrer sa pertinence. Nous sommes à votre entière disposition et ferons de notre mieux pour faire preuve de souplesse.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadrice du Mexique de sa déclaration et de ses propositions. Votre Excellence, si je puis me permettre, les modifications sont claires. Je tiens simplement à dire que, lorsque nous avons inséré les termes « inter alia » (entre autres), nous visions à préserver les trois objectifs, ou à prévenir toute digression par rapport à la voie tracée aux alinéas a), b) et c) du paragraphe 1 du dispositif ; j'entends toutefois que votre lecture des termes « inter alia » (entre autres) va dans le sens de leur suppression. Je ne suis pas anglophone ; établissons donc clairement en quoi les termes « inter alia » (entre autres) sont problématiques, si vous voulez bien préciser quelle en est votre interprétation. Pour moi, cette mention signifie « entre autres choses » ; elle ne sous-entend aucune exclusion. Vous semblez craindre que nous finissions par négliger les tâches visées aux alinéas a), b) et c) du paragraphe 1 du dispositif pour nous consacrer à autre chose. Je vous serais reconnaissant de bien vouloir clarifier ce point devant la Conférence.

**M<sup>me</sup> Flores Liera** (Mexique) (*parle en espagnol*) : Il nous semble que les termes « inter alia » (entre autres) prêtent à ambiguïté eu égard au mandat des groupes de travail, et que l'acception de ces termes est si large qu'ils autorisent lesdits groupes à agir comme bon leur semble, sans nécessairement se concentrer sur le mandat énoncé aux alinéas a), b) et c) du paragraphe 1. Je pense que, par le passé, il est arrivé à la Conférence – en particulier au

groupe de travail sur la voie à suivre et à d'autres groupes – de s'engager dans des travaux qui ont peut-être mobilisé l'attention des délégations, mais où les attentes spécifiques ont été perdues de vue. De ce fait, il nous semble qu'en supprimant « inter alia » (entre autres), nous mettons davantage l'accent sur les travaux et invitons les organes subsidiaires à se concentrer sur les objectifs énoncés aux alinéas a), b) et c) du paragraphe 1. C'est pourquoi nous pensons que la suppression de cette formule améliorera la qualité et la clarté du texte – lequel sera moins ambigu et plus axé sur l'obtention de résultats.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Merci. Je considère donc que vos préoccupations ne concernent pas les alinéas a), b) et c) du paragraphe 1 du dispositif, mais le fait que certains scénarios permettent de s'y soustraire, comme vous l'avez indiqué. Je vous remercie d'avoir clarifié ce point ; je pense qu'il est utile de le comprendre. J'ignore si la formule peut s'offrir à d'autres lectures, mais cette clarification est la bienvenue. Je donne maintenant la parole à la délégation biélorussienne.

**M. Nikolaichik** (Biélorus) (*parle en russe*) : Monsieur le Président, je tiens à saluer le travail que vous avez accompli, ainsi que la souplesse et l'ouverture dont vous avez fait preuve.

Nous pourrions passer beaucoup de temps à discuter du libellé du document et à tenter de l'« améliorer ». Cela, ma délégation le conçoit parfaitement. Au préalable, en notre qualité de Conférence, nous devrions toutefois répondre en toute honnêteté à un certain nombre de questions.

Premièrement, pouvons-nous entamer des discussions sans nous entendre sur la manière dont nous appréhendons le sujet, les objectifs et la portée de tout futur document, qu'il soit de nature juridique ou autre ?

Deuxièmement, pouvons-nous nous permettre de perdre jusqu'à deux mois, au début de chaque année, à nous entendre sur les paramètres techniques de nos travaux au lieu d'assurer la continuité et d'arrêter des décisions importantes dès les premiers jours d'une nouvelle session ?

Enfin, et c'est le plus important, voulons-nous vraiment nous diriger vers des travaux de fond ?

Ma délégation a elle-même répondu à ces questions.

Nous pensons que le document qui a été soumis est équilibré et conforme au Règlement intérieur et qu'il crée les conditions nécessaires au retour de la Conférence à des travaux de fond. Nous voudrions donc appuyer le projet de décision.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie la délégation biélorussienne de nous rappeler pourquoi nous sommes ici. Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur des États-Unis.

**M. Wood** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je suis navré d'avoir à prendre la parole. Lorsque j'ai pénétré dans cette salle ce matin, j'étais tout à fait prêt à accepter votre projet de décision tel que libellé. Je sais que vous avez passé de nombreuses heures en consultations afin d'essayer de nous amener, au sein de cette instance, à nous entendre sur un document. Il est regrettable que des changements aient été suggérés en dernière minute. Ma délégation n'est pas disposée à accepter les modifications proposées par les représentants de l'Iran et du Mexique. Nous sommes prêts à nous prononcer sur le projet que vous avez présenté. Toutefois, si ce document doit effectivement être remanié, la délégation américaine souhaite proposer un changement. Je vous renvoie à l'alinéa c) du paragraphe 1 du dispositif, qui commence par « consider effective measures » (envisager l'adoption de mesures efficaces). Qu'il me soit permis de donner lecture de ma proposition : « consider effective measures, including legal and other instruments for negotiations » (envisager l'adoption de mesures efficaces, y compris la négociation d'instruments juridiques ou autres). Je répète : « Consider effective measures, including legal and other instruments for negotiations » (envisager l'adoption de mesures efficaces, y compris la négociation d'instruments juridiques ou autres).

Monsieur le Président, si nous devons effectivement nous prononcer en faveur de votre projet en l'état, je suis disposé à ne pas vous demander d'intégrer les changements

que j'ai proposés ; cependant, si, comme je l'ai dit, vous décidez d'ouvrir le texte aux modifications, je voudrais qu'il en soit pris acte.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur des États-Unis. Je donne la parole à la délégation australienne.

**M<sup>me</sup> Wood** (Australie) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, et souhaite une bonne et heureuse année chinoise à toutes les personnes présentes dans cette salle. Je voudrais me faire l'écho des commentaires de mes collègues de la Fédération de Russie et du Bélarus sur le fait que le projet de décision constitue une base solide. L'Australie est prête à l'accepter tel quel. Je crains que nous y accordions trop de réflexion ; nous devons veiller à conserver une perspective globale et à ne pas perdre de vue les raisons qui sous-tendent réellement nos efforts – progresser sur la voie d'un programme de travail et progresser sur la voie des négociations. Je pense que si la décision nous limite clairement à 2018, elle fournit aussi un dispositif novateur si nous décidons que c'est la voie à suivre.

Je pense que la Conférence du désarmement fait face à un problème structurel : nous essayons de concentrer tout notre travail sur une année ; nous devons passer l'essentiel de cette année à réfléchir à ce que nous allons faire, et finaliser les rapports à la fin. Je pense que nous devons être réalistes : le désarmement est un processus extrêmement chronophage et très complexe. Nous devons donc disposer d'autant de temps que possible pour les débats de fond, et si nous devons faire fond là-dessus au fil des ans, c'est que c'est nécessaire. Je dirais que nous devons aborder cette question en nous accordant une marge de manœuvre maximale pour progresser dans le respect du Règlement intérieur. Les choses étant ce qu'elles sont, cela fait vingt ans que cette Conférence n'est pas en mesure de négocier. Je pense que nous devons garder cela à l'esprit dans le processus de prise de décisions. De plus, nous devons l'aborder avec bienveillance et avec la conviction qu'il s'agit de faire preuve de bonne volonté et que nous poursuivons tous le même objectif.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie la délégation australienne de ses observations. Je donne la parole à l'Ambassadeur des Pays-Bas, suivi par les Ambassadeurs d'Inde et d'Espagne.

**M. Gabriëlse** (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je vous remercie des efforts que vous avez déployés pour formuler de nouvelles propositions et pour nous amener au mieux à prendre une décision. Il régnait un bon climat d'entente mercredi, et je pense que nous étions près d'aboutir – peut-être aurions-nous même pu finaliser le texte. De plus, les délégations s'accordaient largement sur la voie à suivre. Attentif aux suggestions de l'un ou l'autre pays, vous avez procédé à une seconde révision. Pour être honnête, je ne suis pas vraiment satisfait de cette seconde révision. J'adhérais largement à la première révision, et même au premier texte. Nous devons être très prudents. Nous nous sommes engagés sur une pente glissante, qui nous conduit à perdre de vue combien il est important d'aboutir à un texte consensuel et équilibré.

Je suis tout à fait d'accord avec le Bélarus pour dire que les organes subsidiaires en sont le pivot. Comme l'a dit l'Australie, nous devons lui donner une chance. La position de cette assemblée va dans ce sens. Des considérations temporelles interviennent également : nous ne disposons plus de beaucoup de temps, cette année, pour fournir un travail effectif au sein de ces organes subsidiaires. Nous pouvons discuter détails techniques ou procédures, mais cela nous détournerait des débats de fond et des questions que nous devons traiter.

Je ne suis donc pas très favorable aux nouvelles modifications qui ont été proposées, et qui déséquilibrent le texte. Je rejoins les orateurs australien, russe, américain et bélarussien qui m'ont précédé. Concentrons-nous sur le texte tel quel, même s'il n'est pas exclu que certains points méritent notre attention. J'ai écouté attentivement les propos de la représentante du Mexique, ainsi que vos questions, Monsieur le Président. Si le libellé suscite l'inquiétude, peut-être pouvons-nous nous pencher sur un mot et modifier légèrement le texte, mais nous ne pouvons pas remanier des paragraphes entiers du dispositif. Selon moi, cela se ferait au préjudice de l'équilibre du texte. Je pense que nous touchons au but. Concentrons-nous sur le texte tel quel et donnons-lui sa chance.

L'essentiel, ici, ce sont les organes subsidiaires. À l'exception du groupe de travail sur la voie à suivre, ils vont se consacrer à des travaux de fond – une première en vingt ans. Nous avons débattu sur le fond ; cependant, même si nous avons fait du bon travail, au bout du compte, nous ne sommes pas parvenus à nous entendre sur ce point. Aller de l'avant grâce à votre proposition représenterait selon moi un réel progrès ; j'espère que nous pourrions y mettre la dernière main aujourd'hui même. Merci encore pour les efforts que vous avez déployés à cette fin.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur des Pays-Bas. Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur d'Inde.

**M. Gill** (Inde) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je vous remercie, ainsi que votre équipe, d'avoir travaillé d'arrache-pied en notre nom à tous ; merci, aussi, pour la version révisée du projet de décision. Désireuse de se montrer disposée à la souplesse et au compromis, ma délégation était prête à accepter les versions précédentes. Vous vous êtes montré très consciencieux, vous nous avez prêté à tous une oreille attentive, et vous avez fait tout ce qui était en votre pouvoir pour tenir compte de certaines préoccupations soulevées à un stade relativement avancé de nos travaux, dont beaucoup ont posé des difficultés à ma délégation. Dans un esprit de compromis, nous sommes donc en mesure de soutenir votre projet de décision tel quel ; en revanche, l'ouvrir aux modifications à ce stade – un stade très avancé –, c'est aller au-devant de difficultés. À l'examen attentif des propositions spécifiques soumises aujourd'hui, j'ai le sentiment que les préoccupations qui les sous-tendent sont déjà prises en compte.

Qu'il me soit permis d'entrer dans les détails. Notre collègue du Mexique a par exemple suggéré la suppression de la référence aux négociations dans le préambule. Référence ayant été faite précédemment aux travaux de fond et aux négociations, je pense que vous avez tenu compte des préoccupations de la délégation mexicaine et supprimé cette référence aux négociations. Cette dernière est très différente de la précédente. En fait, mes propos vont dans le même sens que le raisonnement de la délégation mexicaine, selon lequel nous avons besoin de décisions ultérieures, qui porteraient par exemple sur un programme de travail avec mandat de négociation. Cela figure dans la proposition de la délégation mexicaine relative au paragraphe 5 *bis* du dispositif. Ainsi, lorsque nous envisageons d'autres décisions, nous ne préjugeons de la position de personne quant à ce qui constitue des travaux de fond, à ce qui est inclus dans les travaux de fond, et à ce qui est exclu des travaux de fond. Il me semble donc que vous avez déjà pris cette préoccupation en considération.

En ce qui concerne la question des « levels of maturity » (degrés de maturité), je pense que ce que vous avez fait figurer dans votre projet est formulé avec le plus grand soin et tient compte des divers points de vue, y compris celui de notre collègue d'Iran, selon lequel nous ne voulons pas d'une situation où nous attribuons artificiellement un degré élevé de maturité à ceci ou à cela. Cela témoigne clairement de la diversité des points de vue à ce sujet. Vous avez pris acte de la disparité de nos positions sur la question de la maturité, et vous y répondez à nouveau ouvertement dans le dispositif, en créant cinq organes subsidiaires sur un pied d'égalité. Il y a donc manipulation officielle du degré de maturité et de l'ordre de priorité. Encore une fois, vous avez entendu les préoccupations de fond qui sous-tendent cette proposition.

J'en viens maintenant à la question des termes « inter alia » (entre autres). Comme vous, Monsieur le Président, je ne suis pas anglophone, mais je pense que la formule « inter alia » s'entend non comme un plafond, mais bien comme un plancher. La délégation mexicaine craint donc que nous ne respections pas les dispositions des alinéas a), b) et c) du paragraphe 1 du dispositif, et que nous en fassions encore moins que l'an dernier – cela ne correspond absolument pas à notre vision des choses. En fait, vous nous offrez des bases solides sur lesquelles nous appuyer. Je sais que notre collègue du Mexique vient de quitter la salle, mais son suppléant est ici, et je souhaite enchaîner avec le terme « gradually » (graduellement). À l'origine, il était fait mention de la notion de progressivité – « progressively broadening areas of agreement » (élargir progressivement les points de convergence) – sans référence à quoi que ce soit d'autre. Vous avez pris en compte les préoccupations exprimées dans cette salle et remplacé « progressively » (progressivement) par « gradually » (graduellement). Que nous disions « gradually » (graduellement),

« progressively » (progressivement), ou rien du tout, il n'en demeure pas moins qu'il va nous falloir nous appuyer sur la situation actuelle et, sur cette base, continuer de progresser pas à pas.

Pour en venir à la révision suivante, qui porte sur la question de l'opposition entre formel et informel, je pense que vous avez tenu compte des préoccupations exprimées par beaucoup, dont la délégation britannique, à savoir que cela semblait en quelque sorte en contradiction avec le Règlement intérieur dans votre première version du texte – je ne parle pas du document CD/WP.605/Rev.1, mais bien du tout premier document. Vous l'avez donc modifié afin de garantir que nous agissions dans les limites du Règlement intérieur et que les organes subsidiaires travaillent conformément à l'article 24, lequel est sans équivoque. Ce qu'on suggère à présent, c'est de clarifier les choses. Je pense que ma délégation – et nous partageons tous les mêmes préoccupations de fond – s'accommoderait de la référence à l'article 24.

Passons à la référence au paragraphe 5 *bis* du dispositif : c'est là que les modifications proposées posent le plus de difficultés à ma délégation. Si l'on considère qu'il s'inscrit dans la structure d'ensemble, ce document est contradictoire en soi. Le Règlement intérieur existe, et l'article 24 avec lui. Vous avez tenté de répondre aux craintes exprimées d'entrée de jeu, lors de la distribution du document de travail, en ajoutant un nouvel alinéa au préambule, dans lequel vous faites référence aux responsabilités confiées au président, « in particular rule 29 for drawing up the programme of work of the Conference » (en particulier l'article 29 sur l'élaboration du programme de travail de la Conférence). L'insertion de ce paragraphe particulier en parallèle à la formule « further decisions that may be taken » (d'autres décisions qui peuvent être prises) montre clairement que nous ne pourrions pas agir mieux dans les circonstances, et que de nouvelles décisions pourraient être prises. Que nous nous en tenions à l'idée, formée ces dernières années, d'un programme de travail avec un, voire plusieurs mandats de négociation (ce qui pose un autre problème eu égard au libellé proposé aujourd'hui), ou que nous en remettions aux dispositions de l'article 24, à savoir des décisions ultérieures fondées sur les progrès réalisés au sein d'un organe particulier, nous avons devant nous une décision qui octroie un mandat de négociation à un organe subsidiaire. Votre projet ne fait obstacle à aucune de ces alternatives, mais je crains que l'emploi de ce libellé nous enferme dans un carcan.

Vous nous avez très habilement pilotés entre le Scylla de l'interprétation très restrictive de la sécurité nationale et le Charybde du casse-tête procédural qui fait obstacle à la progression de la Conférence. Si nous procédions à ce genre d'ajout, nous basculerions soit d'un côté, soit de l'autre, et notre entreprise deviendrait vide de sens.

Je terminerai en exhortant toutes les délégations à s'associer aux efforts sincères que vous avez fournis, et que beaucoup d'autres ont fournis. J'appelle toutes les personnes présentes dans la salle à y voir une opportunité à saisir. Comme l'a souligné notre collègue des Pays-Bas, le temps nous est compté : même avec cette décision, il nous faudrait du temps pour déterminer qui coordonne quel organe subsidiaire, établir son calendrier, et entamer les travaux. Laisser passer cette opportunité, ce serait perdre un temps précieux alors que l'année débute à peine. Nous nous en remettons donc à vous et espérons que nos amis de Chine, de la République de Corée et du Viet Nam pourront célébrer leur Nouvel An sans plus attendre. Monsieur le Président, nous sommes prêts à collaborer avec vous afin qu'une décision intervienne rapidement dans le cadre de ce projet.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur d'Inde d'avoir retracé le long cheminement de nos tentatives de parvenir à un accord sur ce document. Il me semble que cela montre combien nous avons été désireux de contenter tout le monde, ne serait-ce que pour garantir la prise en considération de certains principes majeurs propres à diverses parties présentes dans cette salle. Cela montre également où des mesures de protection ont été mises en place. Je pense que c'est dans cet esprit que nous abordons les choses aujourd'hui.

Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur d'Espagne.

**M. Herráiz España** (Espagne) (*parle en espagnol*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, des efforts que vous n'avez cessé de déployer et des négociations que vous avez patiemment menées ces dernières semaines, aux fins non seulement de nous soumettre une

proposition, mais aussi de mener les débats avec détermination. Ce jour – officiellement, ce sera dimanche, mais disons que c'est aujourd'hui – marque la fin de vos efforts en vue de parvenir à un accord définitif, en séance plénière, sur votre proposition de structuration des travaux de cette année. Je pense que vous méritez vraiment que la Conférence soutienne vos efforts. Ce serait tout à fait logique. Nous avons toute confiance dans nos chers amis appelés à prendre la présidence lundi prochain, mais nous aimerions beaucoup que cette juste étape soit franchie. Vous le méritez amplement, car je suis d'avis qu'il s'agit d'une proposition constructive. J'ai perdu le compte des alternatives proposées aujourd'hui aux fins de réfléchir à la manière de négocier des traités sur la base de discussions inscrites dans le cadre que vous avez proposé, à savoir 5 coordonnateurs et 5 organes subsidiaires ; nous verrons par ailleurs si ces discussions seront formelles ou non. L'article 18 sur le consensus doit demeurer. Votre proposition comprend également une série de rappels et d'articles déjà couverts par le Règlement intérieur et néanmoins repris ici. C'est par exemple le cas des articles 24, 28 et 29. Nous aurions pu reproduire l'ensemble du Règlement intérieur pour nous rassurer et nous rappeler que le président doit établir un programme de travail, que la règle de consensus prévaut, et qu'en fin de compte, les organes subsidiaires peuvent être formels ou informels. Cela, nous le savons déjà : cela figure dans le Règlement intérieur dont nous disposons tous dans sa version imprimée ou informatisée. Par conséquent, je pense que ce projet de décision offre toutes les garanties dont nous avons besoin pour poursuivre nos travaux.

Un débat très ouvert anime certaines délégations, et je tiens à souligner le point soulevé par la délégation mexicaine, qui s'inquiète du fait que cet organe se fonde davantage sur la délibération que sur la négociation. Nous sommes tout à fait d'accord avec le Mexique – et, je crois, avec toutes les délégations présentes à cette séance plénière – pour dire que la finalité de la Conférence, c'est la négociation. Nous souhaitons inclure dans le texte toutes les références au fait que la négociation est une obligation permanente, c'est-à-dire qu'elle assure la cohérence fonctionnelle de nos séances plénières. Cela, je le comprends parfaitement. Il me semble toutefois que, dans une certaine mesure, cela se retrouve dans le projet. Si ce n'est pas tout à fait le cas, nous aurons le temps, au cours de cette session, de le démontrer au travers de nos discussions et de rappeler qu'au lieu de répéter tant de choses déjà dites les années précédentes, nous devrions nous unir pour parvenir à un accord de bonne foi en vue de négocier. Nous disposerons du temps nécessaire. Cela dit, je pense que le projet de décision intègre cette idée. Je le souligne pour avoir vu la Conférence connaître des moments difficiles l'année dernière – même si, selon moi, il s'agissait de fausses complications, car la vie, ce n'est pas compliqué. Franchement, je pense que nous devons apporter une touche de simplicité à nos débats quand il s'agit d'aborder des sujets aussi complexes que le désarmement. Il serait bon d'éviter de compliquer davantage une problématique déjà assez peu prometteuse. Personne n'ignore que la situation en matière de désarmement et de sécurité mondiale n'a pas été de tout repos ces dernières années. Nous devrions simplifier notre approche, à tout le moins essayer de jeter les bases d'un succès à venir, avec l'aide de nos cinq coordonnateurs et à l'appui de nos discussions, et voir comment nous pouvons aller de l'avant. Je n'ai rien d'autre à suggérer. Je vous félicite donc pour cette proposition, Monsieur le Président, et je vous invite tous à l'adopter sans nous compliquer la vie plus que nécessaire.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur d'Espagne de sa déclaration. Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur du Brésil.

**M. De Aguiar Patriota** (Brésil) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, quatre semaines se sont écoulées depuis le début de votre présidence, je crois. Vous nous avez donné matière à réflexion, mais vous nous avez également offert l'occasion d'élaborer quelque chose sur la base de votre document, qui rassemble toutes les propositions faites par différentes présidences de la Conférence du désarmement entre 2000 et 2017. Ce document illustre sans équivoque la somme de travail investie au fil des ans tout en soulignant la frustration liée à l'incapacité d'adopter un programme de travail formel assorti d'un mandat de négociation, ce qui est l'objectif que nous poursuivons tous au sein de cette instance. Vous nous avez présenté la meilleure alternative. Il s'agit d'une percée en ce sens que nous pouvons passer à un travail de fond et à des débats structurés. J'aime beaucoup la formule de ma collègue d'Australie – « give ourselves maximum manoeuvring room for progress within the rules of procedure » (nous accorder une marge de manœuvre maximale

aux fins de progresser dans le respect du Règlement intérieur) – dans le respect plein et entier du Règlement intérieur. Je pense que c'est ce vers quoi cette décision tend.

J'ai beaucoup entendu parler du Nouvel An chinois, et je me suis fait violence pour ne pas évoquer le carnaval au Brésil, qui a lieu cette semaine. Je viens d'apprendre quelle école de samba a remporté la victoire mercredi dernier. Cet événement ne dure-t-il pas plus longtemps que le Nouvel An chinois ? Au Brésil, les gens sont en congé pendant plus d'une semaine, et il n'a pas été facile d'obtenir l'avis de ma capitale sur l'évolution rapide de votre texte, lequel a changé quotidiennement. Pourtant, Brasilia nous a toujours accordé toute son attention. Nous avons réussi à envoyer tous les textes, et je peux dire que je suis totalement couvert. Je suis en mesure d'appuyer le texte tel quel. Je suis en mesure de l'appuyer pleinement, sans aucune modification supplémentaire. En l'occurrence, je rejoins en quelque sorte les autres délégations qui se sont déclarées favorables à l'adoption du texte tel quel. Je me demande donc simplement si rouvrir le débat à ce stade et commencer à prendre d'autres modifications en considération – même si, en soi, je n'aurais rien contre certains changements – présenterait une quelconque valeur ajoutée, le risque étant de rouvrir la brèche et de voir le texte tout entier se déliter. C'est là ce qui m'inquiète. Nous le savons : de nombreux pays se contiennent. Nombre d'entre nous souhaiteraient soumettre des points et des propositions supplémentaires ; nombre d'entre nous ont déjà fait des concessions pour tenir compte du point de vue des autres. Garder le silence et accepter le texte tel quel ne signifie pas que nous sommes pleinement satisfaits de toutes les dispositions qu'il contient ni que nous n'avons pas eu à faire de concessions pour en arriver là et tenter un consensus de dernière minute.

Selon moi, rouvrir le texte aux modifications proposées nous fait courir le risque d'un amoindrissement des effets escomptés. Je souscris pleinement à l'interprétation de l'Ambassadeur d'Inde, de même qu'aux explications qu'il a fournies au sujet des diverses modifications proposées en séance ce matin. Je conviens que l'ébauche actuelle s'offre à une lecture qui tient compte des modifications proposées et produit les mêmes effets sur le plan du sens. Je pense donc qu'en réalité, cela se résume désormais à une question d'interprétation. Peut-être pouvons-nous tenter de clarifier cette interprétation en intervenant au cours du processus d'examen et d'adoption du texte ; c'est une possibilité. Il me semble toutefois qu'à aucun moment, le texte n'est la négation de ce qui a été proposé. J'interprète la formule « inter alia » (entre autres) de la même manière que mon collègue d'Inde : elle ne fait que donner aux organes subsidiaires un peu plus de liberté dans l'accomplissement de leurs tâches, étant entendu, naturellement, que les alinéas a), b) et c) du paragraphe 1 du dispositif seraient pleinement appliqués. Il ne s'agit pas d'un blanc-seing sur l'application partielle desdits alinéas. Bien au contraire, c'est un minimum, et non un maximum. Telle est mon interprétation. Si nous pouvions éventuellement adopter un libellé qui rendrait les choses plus explicites, ce serait parfait, bien entendu. Nous pouvons encore chercher, jusqu'à la dernière minute, à apporter des changements minimes qui nous permettraient peut-être d'y parvenir.

Encore une fois, pour ma délégation, la question de la continuité est cruciale. Peut-être tout le monde n'a-t-il pas compris que si nous prenons cette décision, nous devons constituer cinq organes subsidiaires. Avec 5 organes subsidiaires et 5 coordonnateurs, nous aurons beaucoup de travail en 2018. Ils se réuniront un certain nombre de fois, selon un calendrier à établir. Nous aurons des discussions ; nous inviterons peut-être des experts. Je pense que les délégations de nombreuses missions auraient probablement besoin de membres en plus pour faire face à ces tâches supplémentaires. On assisterait à une intensification des débats et à une nette augmentation de la charge de travail. Cependant, nous investir de la sorte sans manifester ne serait-ce que la volonté d'initier le projet et de poursuivre sur cette voie l'année suivante n'aurait aucun sens. Je suis donc d'avis que nous devons au moins montrer que ce désir de continuité existe – une continuité dont le mot d'ordre est non pas le statu quo, mais bien la progression. Nous devons aller de l'avant et progresser chaque année jusqu'à être en mesure de produire de haute lutte les mandats aussi convoités qu'insaisissables pour la négociation d'instruments ou de mesures efficaces. Je pense également que ces deux mots offrent une flexibilité suffisante pour intégrer les divers points de vue sur la question et envisager différentes possibilités, selon la problématique et l'organe subsidiaire considérés.

Par ailleurs, je n'ai pas d'opinion arrêtée sur les séances formelles et informelles, mais il est entendu qu'il s'agit d'une question particulièrement sensible pour de nombreuses délégations et que la solution que vous avez proposée est tout à fait recevable. Il s'agit d'un excellent compromis qui, selon moi, garantit une lecture très technique et très précise du Règlement intérieur, celui-ci ne nous empêchant pas de relayer les propositions incluses dans ce projet de décision. À ce stade, les sempiternelles tentatives d'amélioration de ce texte ne feront que nous vouer à l'échec pour la énième fois. J'appuierais donc vigoureusement l'idée de poursuivre avec le projet tel quel. Naturellement, si un ajustement minime, très minime, du libellé devait être nécessaire pour que le projet puisse être adopté aujourd'hui même et sans encombre, je ne m'y opposerais pas. Je vous laisse le soin d'en juger. Je vous remercie vivement pour le dévouement et la compétence dont vous avez fait preuve dans la réalisation de ce travail. Il s'agit d'une proposition très sérieuse, et ma capitale m'a autorisé à déclarer que nous l'appuyons pleinement.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur du Brésil de sa déclaration. Je donne maintenant la parole à la délégation chinoise.

**M. Ji Haojun** (Chine) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir eu hier la prévenance de prendre des dispositions afin que cette délégation ait le plaisir de fêter le Nouvel An chinois. Je souhaite également informer mes collègues qu'en ce jour, le Nouvel An mongol coïncide également avec le Nouvel An chinois, coréen et vietnamien. Le problème, c'est que j'ai pris la liberté d'abuser de l'excellent vin suisse hier soir, des libations dont les effets – migraine, gueule de bois et vertiges – ne se sont pas encore dissipés. Je ne veux donc pas m'engager dans des négociations difficiles, même si la plupart des membres de délégation souhaitent vivement que la Conférence soit placée sous le signe de la négociation. Nous le savons tous : qui ne demande rien n'a rien. Nous devons faire un pas vers nos collègues, être dans le partage, céder un peu, et agir de telle sorte que chacun ici soit satisfait et que nous puissions quitter cette salle plus tôt.

Ma délégation est en mesure d'accepter l'issue des débats de ce jour, quelle qu'elle soit. Qu'une décision intervienne ou non, la vie continue, et la Terre continuera de tourner autour du soleil. Dans la mesure du possible, si les délégués souhaitent rouvrir les négociations ou le débat sur le texte, je voudrais également ajouter le paragraphe suivant à la fin du projet : « starting from the year 2019, the agricultural lunar new year will be the official holiday of the Conference on Disarmament » (à partir de 2019, le Nouvel An lunaire sera un jour férié pour la Conférence du désarmement).

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie la délégation chinoise de ses observations. Je donne maintenant la parole à la délégation hongroise.

**M<sup>me</sup> Kroll** (Hongrie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je salue les efforts que vous avez fournis pour élaborer ce document. Cela a demandé un travail considérable, et nous devons nous rappeler deux choses très importantes.

Premièrement, ceci n'est pas l'aboutissement de travaux de fond ; il s'agit seulement d'un document de procédure. Deuxièmement, nous sommes déjà parvenus à un consensus sur votre approche de la création d'organes subsidiaires. Je pense qu'une dynamique existe, que nous devrions aujourd'hui mettre à profit pour que votre décision soit adoptée telle quelle. Je pense que les points soulevés par les délégations mexicaine et iranienne ne relèvent pas de problématiques graves. Permettez-moi donc de ne me pencher que sur deux modifications plus conséquentes proposées aujourd'hui.

L'une de ces modifications concerne l'ajout du paragraphe 5 *bis*. Selon moi, si nous arrêtons une nouvelle décision relative à un mandat de négociation, celui-ci déterminera automatiquement la manière dont nous organiserons le travail par la suite. Il annulera donc automatiquement cette décision. De ce fait, il n'est pas nécessaire de faire figurer quoi que ce soit dans cette dernière. Je pense que c'est totalement superflu.

Permettez-moi de revenir sur la proposition iranienne de supprimer le dernier paragraphe. Le sens de cette proposition m'échappe complètement. En effet, le dernier paragraphe impose actuellement une date limite à nos travaux, puisqu'il évoque la nécessité d'une reconfirmation. Plus de paragraphe, plus de date limite; cela pourrait être plus problématique pour l'Iran si la décision reste telle quelle. À la place de l'Iran, je préférerais

donc voir le paragraphe 6 maintenu que supprimé, car sans lui, il n'y a aucun délai à nos travaux. Je voudrais donc rappeler qu'il est capital que nous parvenions à un véritable consensus sur votre approche et sur la création d'organes subsidiaires, et que nous devrions préserver la dynamique en présence.

**Le Président** (*parle en anglais*): Je remercie la délégation hongroise de sa déclaration ; je donne maintenant la parole à la délégation chilienne.

**M. Lagos** (Chili) (*parle en espagnol*): Nous souhaitons une bonne et heureuse nouvelle année du chien à nos collègues de Chine et d'autres pays asiatiques, ainsi qu'à l'ensemble de la Conférence. J'espère que cette année, notre chien sera un compagnon docile plutôt qu'une bête enragée.

Ma délégation tient une fois de plus à vous remercier, Monsieur le Président, des efforts que vous-même et votre délégation avez déployés presque sans interruption ces dernières semaines pour parvenir à cette décision. Il nous semble que ces efforts louables méritent d'être salués. Votre document est un document de compromis, cela ne fait aucun doute ; c'est pourquoi nous comprenons que toutes les propositions des délégations n'aient pas pu être prises en compte. En ce qui concerne ma propre délégation, nous notons par exemple que, dans cette dernière version, la référence explicite à la participation de la société civile, à laquelle mon pays était particulièrement attaché, a été atténuée, pour ne pas dire purement et simplement supprimée. Nous comprenons toutefois que toutes les délégations doivent faire des concessions ; nous appuyons donc l'adoption de ce texte et appelons toutes les nations à faire preuve de la souplesse nécessaire pour préserver l'atmosphère constructive et exceptionnellement positive qui a régné dans cette salle sous la présidence du Sri Lanka.

Nous avons prêté une oreille attentive aux déclarations faites ce matin par les délégations, lesquelles ont proposé certaines modifications très intéressantes ; je pense en particulier à la suggestion du Mexique d'ajouter un paragraphe. Selon nous, l'ajout d'un paragraphe 5 *bis* est une proposition pertinente : on ne cesse en effet de nous dire que l'adoption de cette décision ne se fera pas au prix de notre ambition commune d'aboutir à un accord sur le programme de travail. Toutefois, nous comprenons la nécessité de préserver l'équilibre du texte. Nous partageons donc l'opinion exprimée ce matin par d'autres délégations : nous devrions nous interdire absolument de rouvrir les discussions. Nous exhortons donc les délégations à ne pas insister pour soumettre d'autres propositions, afin que la décision puisse être adoptée.

Évidemment, il serait exagéré de voir dans cette décision un succès historique, car il est clair que notre objectif commun devrait être d'adopter enfin le programme de travail tant attendu. Nous reconnaissons néanmoins la valeur de cette initiative, dans la mesure où elle nous permet de nous rapprocher, même pas à pas, de la concrétisation de cet objectif.

**Le Président** (*parle en anglais*): Je remercie la délégation chilienne. Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur d'Iran.

**M. Naziri Asl** (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*): Je regrette de prendre la parole pour la seconde fois. Il me faut réagir une à une à certaines des observations de mes collègues. Qu'il me soit permis de commencer par mon voisin, l'Ambassadeur d'Inde. Je ne suis pas d'accord avec son argumentation sur certains points, pour une seule et même raison. Il visait les alinéas du préambule, qui indiquent qu'en raison de la complexité des problématiques, le moment venu, les questions consensuelles pourront être mises au débat. Le libellé a, je le sais, été étudié pour s'entendre comme suit : « the complex nature of the issues under its purview, the wide range of perspectives thereon, including on the levels of maturity of their consideration » (conscience de la complexité des questions qui relèvent de sa compétence et de la grande diversité des points de vue à leur sujet, y compris sur le degré de maturité de leur examen).

Le problème qui se pose à nous dans cette salle atteste de la volonté de chacun de donner sa propre vision du degré de maturité des discussions. Aujourd'hui, certains collègues ici présents tentent d'affirmer que nous sommes parvenus à une décision sur ce projet, ce qui est inexact. Il pourrait en être de même pour les organes subsidiaires. Comment peut-on affirmer que nous rouvrons le débat sur certaines questions alors que

nous ne sommes pas parvenus à un consensus sur cette décision ? Ces questions n'ont jamais été clôturées, et le projet de décision fait l'objet d'un débat permanent. Tenter de soutenir que la décision a atteint le point de consensus – la même chose pourrait se produire au sein des organes subsidiaires. Nous avons vu à maintes reprises que les gens y tentent régulièrement de donner leur propre vision du degré de maturité des discussions, et de l'imposer aux autres. L'élaboration d'un libellé indiquant que des progrès devraient être réalisés dans toutes les problématiques sur lesquelles nous nous penchons et que cela conditionnerait notre aboutissement à un programme de travail n'est donc d'aucune utilité.

En quoi le libellé que nous avons soumis aux délégations est-il néfaste ? Voulez-vous dire que votre vision de certaines questions a atteint un degré de maturité suffisant pour une mise au débat ? Certaines questions ne sont absolument pas arrivées à maturité. D'où notre proposition de libellé, dont je vous invite à prendre connaissance. Nous soutenons que, pour parvenir à un programme de travail complet et équilibré, il est essentiel que la Conférence progresse sur chaque point de l'ordre du jour examiné par les organes subsidiaires. Dans quel intérêt ? Est-ce quelque chose que nous pourrions en principe remettre en cause sur le principe ? Ce paragraphe contrebalancerait l'autre paragraphe que nous proposons par ailleurs, lequel pourrait être interprété plus librement. Les gens qui instrumentalisent les conditions de négociation tentent d'affirmer que nous sommes parvenus à un certain degré d'entente et que nous sommes mûrs pour mettre certaines questions au débat. Ainsi, eu égard au paragraphe que nous venons de proposer, nous pensons qu'il est essentiel de donner des directives aux organes subsidiaires afin que tous progressent. C'est une chose.

J'en vois une autre, d'ordre procédural : j'espère que nous ne sommes pas en mesure d'affirmer que nous rouvrons le débat. Quelqu'un a-t-il proclamé ce projet de décision clôturé ? Un certain nombre de collègues, dont ma propre délégation, ont proposé des libellés que nous voudrions demander à la Conférence d'examiner. D'autres ont déclaré souhaiter recevoir une contre-proposition au cours de cette séance. Nous sommes ouverts aux contre-propositions. Jamais nous ne rejeterions une proposition émanant d'autres sources. Nous accueillerons avec plaisir toute suggestion à vocation consensuelle. Deux délégations au moins, au cours de cette réunion, ont soumis certaines propositions. Selon nous, elles méritent l'attention de nos collègues.

Il nous semble que les propositions du Mexique présentent un intérêt particulier. Dans leurs argumentaires, certains de nos collègues affirment que nous n'examinerons les propositions mineures qu'en cas de non-conformité avec l'exercice global que nous devons mener pour parvenir à un consensus. Qu'elles soient mineures ou majeures, il s'agit de propositions émanant de différentes délégations. Certaines, que nous considérerions comme mineures, pourraient paraître majeures aux yeux d'autres délégations. Selon nous, toutes ces propositions sont majeures. Lors de notre lecture de l'ensemble du texte fourni, nous avons fait des commentaires sur le Règlement intérieur, et mis l'accent sur l'article 24. J'ignore dans quelle mesure nous avons tenté de modifier le Règlement intérieur. Le projet de décision que vous avez soumis, Monsieur le Président, n'est pas pleinement conforme à l'article 24. Celui-ci prévoit clairement que les réunions des organes subsidiaires doivent avoir un caractère informel, à moins que la Conférence n'en décide autrement. Dans votre projet de décision, vous avez employé un autre terme, « formally » (officiellement), soucieux de fournir une interprétation du terme « otherwise » (autrement). Nous pourrions interpréter cela à notre manière, mais laissons cela et concentrons-nous sur le libellé du Règlement intérieur. Voilà donc les propositions mineures. Où est le mal ?

Cela s'étend même à la proposition de la délégation mexicaine : quelle en est l'utilité ? Naturellement, les délégations doivent défendre leurs propositions. Le fait est qu'en ce qui concerne le paragraphe 5 *bis* du dispositif, elles ont déclaré que l'exercice général de la Conférence consistait à mener des négociations, n'est-ce pas ? Si nous en sommes venus à croire qu'un consensus a été atteint sur certains points, l'ensemble de l'exercice aura été mené à bien. C'est un fait. Nous avons la même approche pour d'autres décisions. Quel mal y a-t-il à laisser entendre que les négociations, qui sont la raison d'être de la Conférence du désarmement en tant qu'unique instance multilatérale dans ce domaine, devraient tendre vers un mandat de négociation, qui est la raison de notre présence dans cette salle ? Où est le problème ? J'insiste pour que, dans notre réflexion, nous soulignons qu'il devrait s'agir d'un programme équilibré et complet ou que nous devrions faire preuve

de prudence, veiller à respecter le Règlement intérieur et à nous conformer à la pratique, à nos pratiques établies. À ce stade, je n'ai donc rien à ajouter, mais je tiens à souligner que nous devons poursuivre nos consultations afin que le consensus qui se dégage puisse, je l'espère, satisfaire tout le monde, y compris les délégations qui pourraient avoir d'autres suggestions dans les prochains jours.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur d'Iran de sa déclaration. Je donne maintenant la parole à la délégation kazakhe.

**M. Omarov** (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je salue les efforts que vous avez déployés pour parvenir à un certain consensus. J'ai reçu pour instruction d'Astana de soutenir le texte tel quel. Il se peut que ce texte ne soit pas complètement équilibré, mais il l'est tout de même un minimum. Il nous semble que le compromis constitue un résultat minimal acceptable pour les deux parties, sans pour autant qu'elles s'excluent mutuellement. C'est vrai, il ne s'agit pas ici d'ouvrir, de rouvrir ou de clore le débat sur le texte. Mais si nous supprimons certains termes, par exemple « *inter alia* » (entre autres), après que d'autres délégations ont voulu inclure les termes « *and other measures* » (et autres mesures) après « *legal* » (légal), est-il encore question d'équilibre ?

Nous voulons également appuyer l'observation de notre collègue du Bélarus concernant un délai au terme de vingt et une années. Un débat de haut niveau attend la prochaine présidence. Après la Suisse, nous sommes en présence d'une session scindée. Tout cela n'est pas bon pour nous ; c'est synonyme de perte de temps et d'adoption de décisions en milieu d'année, après quoi nous n'aurons plus beaucoup de temps pour travailler vraiment. Peut-être ma question est-elle d'ordre philosophique, mais en quoi consiste le programme de travail ? S'agit-il d'un calendrier d'activités ou de la création d'organes subsidiaires et de groupes de travail tels qu'ils existaient auparavant ? À ce stade, nous sommes donc prêts à soutenir le texte tel quel.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie la délégation kazakhe. Je donne maintenant la parole à la délégation canadienne.

**M. Davison** (Canada) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je tiens à vous remercier, vous et votre équipe, des efforts que vous avez déployés sans compter ces quatre dernières semaines afin de nous rapprocher d'une décision, d'un calendrier des discussions, sous une forme ou sous une autre, pour les vingt prochaines semaines. Jusqu'ici, nous ne nous sommes pas prononcés sur la décision, mais les remarques de l'Ambassadeur du Brésil aujourd'hui nous ont amenés à revoir nos positions et à faire preuve d'un peu plus d'ouverture. Pour être franc, à ce sujet, le Canada estime que, bien que beaucoup plus soigné que celui produit par le groupe de travail sur la voie à suivre l'an dernier, ce texte traite toujours du groupe de travail sur la voie à suivre assorti en 2018 de groupes de travail appelés organes subsidiaires et de l'espoir qu'un accord intervienne beaucoup plus rapidement que l'an dernier. La seule autre innovation spécifique que nous y avons trouvée est la possibilité pour les organes subsidiaires de s'exprimer de manière formelle et informelle. Nous déplorons donc quelque peu que certains prétendent à présent qu'il serait bon que ces groupes soient cantonnés à un statut informel. Au terme de nos réunions, l'an dernier, en dépit du temps et des efforts consacrés à nos débats, nous n'étions parvenus à aucune conclusion probante sur quoi que ce soit, et je dois vous dire que le paragraphe 5 du dispositif du document CD/WP.605/Rev.2 me porte à croire que nous sommes sur la même voie. Il y est question d'un « *report on the progress achieved and agreed on* » (rapport sur les progrès réalisés et prévus). Il y a une chose sur laquelle nous serons tous d'accord : nous serons tous d'accord pour dire qu'au bout du compte, nous ne nous entendrons pas sur grand-chose, parce qu'il suffit que l'un d'entre nous, au sein des organes subsidiaires, dise « non » et c'est terminé. Nous aurions préféré un dispositif qui contraigne le coordonnateur à présenter un résumé des débats et des points d'accord, et non qui lui impose d'obtenir l'accord de tous sur le déroulement des événements. Comme je l'ai dit, il suffit qu'une délégation n'apprécie pas, et cela s'arrête là ; et il nous reste très peu de choses pour mémoire.

Cela étant dit, j'avais pour consigne de faire preuve de souplesse, d'être constructif et de rallier la majorité. Ces deux dernières semaines, la majorité s'est prononcée à maintes reprises en faveur de votre proposition. Des suggestions mineures ont été faites en cours de

route, mais je suis d'accord avec ceux qui ont pris la parole aujourd'hui. Continuer à accepter des suggestions risque de faire traîner les choses jusqu'à la présidence suédoise, voire au-delà, car la semaine de haut niveau, qui mettrait tout en suspens, a lieu dans quinze jours. Nous accepterions donc le texte tel quel. Toutefois, certaines des suggestions faites aujourd'hui ne menacent pas de compromettre le processus. C'est pourquoi nous nous en remettons à vous pour procéder éventuellement à quelques menus ajustements supplémentaires, mais pas davantage. Jusqu'ici, vous avez été très efficace, et nous saluons vos efforts, mais nous ne voulons pas tout recommencer sous une autre présidence, même s'il semble que ce soit ce vers quoi nous nous dirigeons. Encore une fois, merci beaucoup. Nous sommes d'accord avec le texte tel quel ; quelques modifications supplémentaires pourraient toutefois y être apportées, selon votre bon jugement.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie la délégation canadienne et vous assure que c'est exactement ce que je me propose de faire. Toutes les observations auront mon attention, et je salue la franchise et l'honnêteté qui caractérisent ces débats. Nous passerons ensuite à la manière dont nous pensons procéder à l'adoption du projet.

Qu'il me soit permis de donner à présent la parole à la délégation allemande.

**M. Pilz** (Allemagne) (*parle en anglais*) : D'emblée, permettez-moi simplement de rappeler à l'Ambassadeur du Brésil que son pays n'a pas le monopole du carnaval. En Allemagne, la tradition veut qu'à la fin du carnaval, les responsables politiques aient le droit de faire des commentaires acides sur leurs opposants. Je m'en abstiendrai aujourd'hui. Aujourd'hui, je serai constructif.

Je voudrais saluer une fois de plus les efforts déployés par le Président pour parvenir à un compromis sur le document que nous avons sous les yeux. Résumons rapidement la discussion que nous avons eue à l'ouverture de la session : un programme de travail complet et équilibré n'étant pas à l'ordre du jour, il ne s'agissait que de jeter une passerelle procédurale qui nous y mène. Comment faire ?

Je pense que votre proposition érige cette passerelle : en effet, elle ajoute du poids au groupe de travail sur la voie à suivre tel que mené l'année dernière, et elle définit le cadre d'un débat suivi et plus ciblé sur les questions fondamentales. Elle offre un juste équilibre entre flexibilité et garanties – des garanties solidement ancrées dans le Règlement intérieur. Nous y trouvons des références explicites aux articles 23, 24, 28 et 29 de celui-ci, à tous les articles pertinents du Règlement intérieur qui guident habituellement nos travaux. C'est une garantie suffisante pour ceux qui pensent que les incessantes discussions relatives aux problématiques qui nous occupent risquent de nous empêcher indéfiniment de reprendre les négociations. Je pense que l'équilibre a été pensé avec soin, ce que reflète bien le document. Deux choix s'offrent donc maintenant à nous : nous pouvons soit adopter le document en l'état, moyennant éventuellement quelques modifications mineures auxquelles nous ne sommes pas nécessairement favorables, soit laisser cette Conférence continuer de perdre son temps. Je pense que la plupart d'entre nous penchent clairement pour la première solution, parce qu'elle est source d'espoir et laisse entrevoir certaines perspectives de concrétisation à court terme.

Pour conclure, je voudrais évoquer une chose à laquelle cette discussion m'a fait penser. Nous devons examiner le texte et tenir compte des efforts du Président dans le contexte de la nécessité de négocier et de discuter de bonne foi. Il n'est pire sourd que celui qui ne veut point entendre. Le document présenté ici n'est pas un cheval de Troie ; ce n'est pas un cadeau empoisonné ni un piège expressément conçu pour qu'on y tombe. Il a été négocié et rédigé de bonne foi, et personne n'en est exclu. Prolonger indéfiniment le débat sur la mise au point de ce document reviendrait à le priver de son objet et de son intentionnalité. Si rien ne subsiste de son contenu, il n'y a plus rien sur quoi s'entendre. C'est pourquoi j'appelle la Conférence à adopter le document tel quel, moyennant éventuellement quelques modifications mineures négociables dans le cadre de consultations à huis clos ; il serait toutefois bon que le contexte et le contenu en soient préservés.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie la délégation allemande. Je donne maintenant la parole à la délégation mexicaine.

**M<sup>me</sup> Ramírez Valenzuela** (Mexique) (*parle en espagnol*) : Veuillez pardonner à notre délégation de prendre à nouveau la parole, mais nous pensons qu'il est nécessaire de répondre à certaines des observations qui viennent d'être faites. Pour commencer, nous tenons à rappeler que les préoccupations que nous exprimons n'ont rien de nouveau ; nous les exposons depuis le début de la procédure. Il ne s'agit donc pas ici de nous présenter devant vous à la dernière minute, mais de faire valoir que ces préoccupations n'ont pas été correctement prises en compte. Je pense qu'il est hypothétique – hypothétique et illusoire – de soutenir que nous sommes parvenus à un consensus ou que tout le monde a eu la parole et que toutes les positions ont été prises en considération. Ma délégation a le sentiment que cette nouvelle mouture ne reflète pas véritablement ses préoccupations et, lorsque nous avons réitéré celles-ci au cours du débat d'hier, vous avez indiqué que vous ne chercheriez pas à nous inciter à adopter la décision aujourd'hui si nous ne pensions pas tous y avoir été associés. Notre délégation, nous le répétons, s'efforce de faire preuve de souplesse en s'impliquant de manière constructive dans la négociation de cette décision pour lui donner une chance, dans l'espoir qu'elle sera un outil utile au service de l'objectif que nous poursuivons tous, à savoir négocier les questions de désarmement.

Nous voudrions assister à une véritable démonstration de flexibilité de la part de toutes les parties, et pas seulement de quelques délégations. Notre souhait serait également que nous travaillions tous ensemble à la conclusion de cet accord sans présupposer l'existence d'un accord avant qu'il ait effectivement été conclu. Je tiens par ailleurs à réitérer la volonté de ma délégation de parvenir à un accord. Nous pensons que c'est possible, et nous ne tenons absolument pas à ce que ces discussions se poursuivent plus longtemps que nécessaire. Il me semble que nos propositions sont claires et précises. Nous nous sommes vraiment efforcés de les détailler afin que les délégués en saisissent les motifs sous-jacents. Vous comprendrez donc qu'il ne s'agit plus seulement d'adopter une approche constructive ; c'est aussi une question de bonne foi, comme l'est l'exercice qui nous occupe. Nous demandons à la Conférence de poursuivre cet exercice avec le sérieux qui s'impose, car il me semble que cela augmenterait nos chances de parvenir à une solution. C'est important pour nous.

À cet égard, nous soulignons la nécessité d'examiner les modifications que nous avons proposées. Je pense en particulier aux doutes suscités par la demande de suppression des termes « *inter alia* » (entre autres) ; je tenais donc à préciser un peu notre propos. Comme nous l'avons déjà indiqué, le libellé actuel de la décision débouche sur un mandat très libéral. La formule « *inter alia* » (entre autres) ouvre la voie à tout, pour le meilleur et pour le pire. Je dis « pour le meilleur ou pour le pire » parce qu'il est clair que l'emploi des termes « *inter alia* » (entre autres) ne nous pose aucun problème – nous pouvons évidemment utiliser ces termes. En effet, leur acception est si vaste qu'ils mèneraient d'une manière ou d'une autre à des négociations sur le désarmement nucléaire, sur le traité interdisant la production de matières fissiles, sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace, sur les assurances négatives en matière de sécurité, etc. Ce n'est pas un problème. C'est ce que ma délégation souhaitait, et c'était ce à quoi nous voulions aboutir. Il nous semble que le problème est ailleurs, et c'est là le vrai danger : nous ne voyons pas vraiment quelle serait l'utilité de pousser l'exercice au-delà de nos réalisations passées – ce que, selon moi, la délégation canadienne a parfaitement formulé. Nous donnons une chance au projet, mais nous ne voyons pas en quoi cela améliorerait les choses. En supprimant les termes « *inter alia* » (entre autres), ce que nous voulons vraiment faire, c'est nous assurer que nous n'en fassions pas moins que ce qui est actuellement visé aux alinéas a), b) et c) du paragraphe 1. Nous souhaitons donc à tout le moins nous concentrer sur ces problématiques afin de voir si la proposition actuellement sur la table nous permet d'aller réellement de l'avant. Nous nous efforçons donc vraiment d'atteindre cet objectif. C'est tout ce à quoi nous aspirons. En outre, nous tenons à dire que la résistance à la suppression de ces termes suscite des soupçons et des inquiétudes : l'intention serait-elle que les organes subsidiaires fassent plus que ce qui est prévu aux alinéas a), b) et c) du paragraphe 1, en d'autres termes qu'ils fassent ce que ces alinéas ne prévoient pas ? Donc, si ce n'est pas là notre souhait, et si la décision doit instaurer un climat de confiance, établir un mandat inconditionnel n'est pas la voie à suivre. Nous vous demandons d'examiner sérieusement les propositions de notre délégation afin que nous puissions poursuivre nos travaux.

J'aimerais dire quelques mots au sujet de certaines des autres observations faites dans cette salle. J'ai déjà évoqué le point que certains ont mis en lumière, à savoir que vous, Monsieur le Président, avez pris toutes les préoccupations en considération. Cependant, je le répète, toutes les préoccupations n'ont pas été prises en compte. C'est le cas de celle que je viens d'aborder, qui est peut-être la plus importante pour nous. Quant à l'hypothétique consensus évoqué – il n'y a aucun consensus. En ce qui concerne le paragraphe 5 *bis*, franchement, nous ne comprenons pas pourquoi son inclusion se heurte à une telle résistance. Cet exercice a lieu parce que nous sommes incapables d'adopter un programme de travail. Le seul scénario qui légitime cet exercice est celui de l'adoption d'un programme de travail avec mandat de négociation. Dès lors, quel est le problème ? Si, selon vous, cet objectif est hors d'atteinte, pourquoi ne pas accepter d'inclure ce paragraphe ? En outre, pour qu'il soit clair qu'il n'y a rien d'automatique ni d'évident, en l'état, la décision n'indique pas sans équivoque que les organes subsidiaires cesseraient leurs travaux si un programme de travail devait être adopté. C'est précisément pour cette raison que nous demandons l'inclusion de ce paragraphe. Ce point a été soulevé par la délégation hongroise ; je tenais simplement à le clarifier.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie la représentante du Mexique de sa déclaration. Je donne maintenant la parole à la délégation marocaine.

**M. Boutadghart** (Maroc) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de réitérer nos remerciements pour les efforts louables consentis par vous-même et par votre équipe, et de vous assurer de notre entier soutien.

Le Maroc a eu le privilège et l'honneur d'assurer au cours de ces quatre dernières semaines la coordination du Groupe des 21, ce qui lui a permis d'être témoin de l'interaction de la présidence sri-lankaise de la Conférence du désarmement, mais aussi de la manière inclusive et transparente dont elle a mené ses consultations pour parvenir au document présenté aujourd'hui. Nous estimons que c'est un projet qui, comme vous l'avez souligné, représente un subtil équilibre entre les différentes positions. C'est pourquoi nous jugeons pertinentes et utiles les questions posées par notre collègue du Bélarus, mais aussi les observations formulées par l'Ambassadeur des Pays-Bas, et confirmons que le temps ne joue pas en notre faveur.

Cela dit, nous rejoignons la majorité des délégations ayant déjà exprimé leur soutien au projet de décision, qui ne constitue pas une fin en soi mais un moyen procédural pour relancer les travaux de fond de la Conférence. Par conséquent, nous appelons à plus de flexibilité pour maintenir l'esprit constructif de consensus et permettre l'adoption de ce projet pour passer à l'étape suivante sur la voie de l'aboutissement à un programme de travail complet et équilibré.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie la délégation marocaine. Je donne maintenant la parole à la délégation lettone.

**M. Karklins** (Lettonie) (*parle en anglais*) : J'ai demandé à prendre la parole au nom du groupe informel des États observateurs. Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir accédé à la demande du groupe d'être associé aux travaux des organes subsidiaires si le projet de décision proposé est adopté et que de tels organes devaient être créés. Je voudrais également saisir cette occasion pour exprimer le malaise des membres du groupe informel d'États observateurs face à la décision des six présidents de ne pas accorder au coordonnateur du groupe le même traitement que les années précédentes en l'invitant à participer aux six réunions avec les coordonnateurs régionaux en fonction des besoins seulement. Les membres du groupe informel d'États observateurs ne comprennent vraiment pas pourquoi le coordonnateur du groupe fait désormais l'objet d'un traitement différent et demandent instamment aux six présidents de reconsidérer la question ou d'expliquer les raisons de ce changement de position – une position de longue date – envers le coordonnateur du groupe.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur de Lettonie de son intervention au nom du groupe informel d'États observateurs et, en tant que coordonnateur de ce groupe, je prends note de sa remarque. J'en discuterai avec le Président suédois lorsque je rencontrerai l'Ambassadeur avant son entrée en fonction, afin de permettre à cette discussion de se poursuivre.

Permettez-moi à présent de donner la parole à la délégation russe.

**M. Deyneko** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous en avons déjà parlé à plusieurs reprises au sein de cette assemblée, chers collègues, mais réfléchissons au sens de nos propos lorsque nous discutons des préoccupations des différentes délégations. Il ne s'agit pas de préoccupations relatives aux intérêts en matière de sécurité ; il s'agit de questions que le dialogue, puis la prise de mesures, peuvent régler efficacement.

Cela dit, divers points de vue ont été exprimés au sujet de ces propositions, même pour ce qui est des modifications que cette assemblée y a apportées aujourd'hui et par le passé. Les opinions divergent, c'est évident, mais au bout du compte, nous nous trouvons dans une de ces impasses dont nous sommes coutumiers et qui ne nous mènent nulle part. Si des décisions procédurales suscitent des discussions aussi énergiques, imaginez ce qu'il en sera des débats eux-mêmes lorsque des considérations de sécurité entreront en jeu. À en juger par les discussions d'aujourd'hui, leur issue est déjà toute décidée.

D'une certaine manière, nous tentons de prédéterminer le résultat final en proposant des changements individuels, mais il me semble que le plus gros problème ne réside pas dans des formulations spécifiques, mais dans l'attitude générale et le refus du compromis. Les problèmes commencent non pas lorsque des propositions constructives sont présentées, mais lorsque ces propositions sont élevées au rang de vérité absolue, faisant ainsi obstacle au compromis.

Il me semble que les modifications proposées, dont celles d'aujourd'hui, aussi valables soient-elles, seront absolument sans effet sur l'issue des travaux des organes subsidiaires. En fin de compte, tout dépendra de l'attitude adoptée, et l'attitude de ces groupes dépendra naturellement des délégations.

À cet égard, j'ai une suggestion toute simple : mettons fin à ces discussions et prenons une décision.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie la délégation russe. Je donne la parole à l'Ambassadeur d'Inde.

**M. Gill** (Inde) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je voulais simplement faire quelques observations. Je pense qu'il y a peut-être eu une erreur d'interprétation lorsque l'Ambassadeur d'Iran a évoqué ma déclaration. Je n'ai pas fait référence à cet alinéa du préambule de la manière décrite. Chacun d'entre nous a le droit d'avoir sa propre position. Ma délégation a le droit d'avoir sa propre position, et nous ne remettons pas cela en question ; en réalité, ce que vous faites, c'est préserver le droit de chaque délégation à avoir une position qui lui est propre.

Je n'ai pas non plus commenté le libellé qui figure après le paragraphe 5 du dispositif, c'est-à-dire la proposition qui a été faite par l'Iran et dont l'insertion n'a pas été décidée. Là, j'ai un problème. Je n'en ai pas parlé alors, mais maintenant j'en ai l'occasion : j'ai un problème avec ce qui a été dit, à savoir que les organes subsidiaires doivent faire des progrès pour que nous ayons du grain à moudre en termes de programme de travail. Cela place la barre encore plus haut en ce qui concerne cette problématique. Nous avons déjà des difficultés à élaborer un programme de travail, et subordonner une future décision relative à un tel programme aux progrès réalisés par les organes subsidiaires que cette décision vise à créer ne ferait que rendre la tâche encore plus difficile. J'espère donc qu'au lieu de nous compliquer la vie, nous allons nous la simplifier. Nous convenons de la nécessité d'adopter une approche équilibrée et globale. Nous convenons de la nécessité de négocier. Nous convenons également de la nécessité de donner la priorité aux questions relatives au désarmement nucléaire. Je pense toutefois que nous devrions veiller à ne pas nous compliquer la tâche.

Le deuxième point que je veux soulever est en lien avec le problème de confiance évoqué. Selon moi, il s'agit d'une question cruciale. Notre collègue de la Fédération de Russie vient de dire que tout dépend de la manière dont nous faisons notre travail et qu'il serait bon de travailler dans un climat de confiance. La confiance a une autre dimension : on craint en effet que certaines des propositions faites ici visent à maintenir la Conférence dans une situation moins qu'optimale, de sorte que nous puissions continuer à dire que la Conférence du désarmement est dysfonctionnelle, que ce n'est pas une instance de

négociation, et qu'il existe une autre instance plus appropriée. Je pense donc que nous devons également combler ce déficit de confiance. Si ces modifications nous donnent l'impression que nous nous engageons sur cette voie, nous avons un problème, et j'invite les délégations à en prendre conscience. Il s'agit d'un problème sérieux, et nous ne pouvons l'ignorer.

Enfin, Monsieur le Président, vous avez dit écouter très attentivement avant d'envisager la suite. Je rejoins notre collègue du Brésil : il s'agit à présent davantage d'un problème d'interprétation de la visée du projet de décision ou des implications éventuelles de certaines références au Règlement intérieur. Œuvrer à clarifier les choses, éventuellement par votre intermédiaire, par l'intermédiaire de la présidence, pourrait peut-être aider nos collègues. L'Ambassadeur d'Iran a raison de dire que toutes les propositions doivent être examinées, qu'elles soient mineures ou majeures. Vous pourriez peut-être vous pencher sur la question pendant que nous passons au point que notre collègue de la Fédération de Russie veut nous voir aborder ; c'est à cette alternative que va notre préférence. Nous ne voulons pas prolonger les discussions un vendredi, mais si la voie de l'interprétation est opportune, nous vous demandons instamment d'y réfléchir.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur d'Inde. Je donne la parole à l'Ambassadeur d'Iran.

**M. Naziri Asl** (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Je constate que certains de nos distingués collègues tentent de forcer une décision hâtive, ce qui n'est ni propice ni conforme à la pratique de la Conférence du désarmement. Nous sommes toutefois très souples à cet égard. S'ils insistent pour aller dans cette direction, nous sommes tout disposés à travailler à vos côtés toute la nuit si nécessaire. Le fait est qu'il arrive que nos chers amis donnent leurs versions respectives des libellés qu'ils ont proposés et que nous donnions la nôtre des libellés que nous avons proposés. Le libellé que nous avons soumis pour le paragraphe 3 du dispositif deviendrait le paragraphe 4 *bis* du dispositif. Il n'y a aucun mal à ce que nous allions au bout de l'exercice.

L'objectif de cette séance – votre décision – est d'aboutir à un programme de travail complet et équilibré. Pour ce faire, vous avez fourni un certain nombre de points à discuter ou d'accords à conclure et mentionné quatre ou cinq organes subsidiaires. Les quatre premiers sont très clairs ; le cinquième rassemble les nombreux autres points susceptibles d'être mis au débat. L'important, c'est de savoir si nous allons ou non examiner chaque point sur le fond. Le cas échéant, nous avons essayé de présenter tous ces points sur un pied d'égalité. Quel mal y a-t-il donc à dire qu'il serait essentiel de progresser sur tous les points susceptibles de nous rapprocher de l'adoption du programme de travail ?

Où est le problème ? Le fait est que nos chers amis pourraient penser que progresser sur un seul point suffit pour aboutir à un programme de travail complet. Cela ne serait absolument pas conforme à notre pratique des vingt dernières années. De quoi avons-nous discuté ces vingt dernières années ? Certains de nos amis tentent d'arrêter une décision autonome sur un seul point au détriment des autres. Nous nous y opposerons : nous avons besoin d'un programme de travail complet et équilibré qui traite toutes les questions sur un pied d'égalité. Nous devrions aborder toutes les questions : point 1, point 2, garanties de sécurité négatives, prévention d'une course aux armements dans l'espace et autres questions que nous pourrions avoir – toutes questions que nous avons développées. Où est le problème ? Nous tenons à souligner que nous devons impérativement nous engager de bonne foi sur toutes les questions, sans distinction aucune, afin de parvenir, à l'issue de nos délibérations, à un résultat concerté qui, à notre avis, nous permettrait d'aboutir à un programme de travail complet.

Où est le problème ? Avec quoi cela entre-t-il en contradiction ? Cela pourrait être en contradiction avec ce que vous considérez comme vos intérêts. Vous me direz qu'il n'est pas nécessaire de progresser sur la cessation de la course aux armements nucléaires et sur le désarmement nucléaire ; mais il se pourrait qu'il faille progresser sur d'autres points, tels que la transparence dans le domaine des armements ou d'autres interdictions. Le fait est que, si nous voulons avoir une approche juste et globale à l'égard d'un programme de travail – et votre document constitue un excellent point de départ – nous devrions poursuivre nos délibérations sur les organes subsidiaires. Il ne devrait pas y avoir de

différences entre eux. Votre projet de décision vise à garantir le traitement égalitaire de toutes ces questions, et nous saluons cette ambition. C'est pourquoi Téhéran m'a chargé d'un message de soutien dans la poursuite de cet objectif. Nous espérons que les modifications mineures que nous avons apportées vous permettront d'aboutir à une décision éclairée qui nous aidera, au sein des organes subsidiaires, à nous engager sans distinction et de manière constructive sur toutes les questions sans exception, afin que ces débats soient couronnés de succès.

C'est pourquoi je suis d'avis qu'il ne faut pas essayer de forcer les choses. Si le moment n'est pas encore venu de prendre une décision, ou s'il est nécessaire que nos distingués collègues approfondissent la question, l'Iran est ouvert à toute proposition. Notre cher ami indien lui-même affirme que notre libellé est problématique. Nous sommes disposés à ce que l'Inde formule une contre-proposition à ce libellé. Cela n'a pas d'importance. Chaque délégation peut formuler sa propre contre-proposition : nous sommes prêts à recevoir et à examiner chacune d'elles. Nous allons également nous engager à vos côtés pour parvenir, je l'espère, à un résultat sous votre présidence. Bien entendu, nous devons nous hâter afin de trouver l'issue rapidement. Cela compte énormément pour ma délégation, naturellement. Nous ne voulons pas perdre de temps, mais nous avons besoin de temps pour réfléchir à chaque proposition, dont celle de ma propre délégation.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur d'Iran de sa déclaration. Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole ? Je donne la parole à l'Ambassadeur des États-Unis.

**M. Wood** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Veuillez m'excuser d'avoir demandé la parole ; je voudrais simplement me faire l'écho de certaines des observations faites dans cette salle. Je pense que la plupart d'entre nous sont venus ici ce matin dans l'espoir de se prononcer sur votre projet de décision. Je suppose que c'est toujours votre intention. Le cas échéant, soyez assuré de l'appui et de l'approbation de ma délégation.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur des États-Unis. Je donne la parole à la délégation russe.

**M. Deyneko** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Je vous prie tous de m'excuser de prendre à nouveau la parole. Il me semble que nous avons consacré suffisamment de temps, à la séance d'aujourd'hui, à l'examen des propositions qui ont été faites. Pourtant, aucune délégation n'a soulevé d'objection fondamentale à votre projet de décision. Je tiens donc à réitérer ma proposition : statuons sur son adoption.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie la délégation russe. Aucune autre délégation ne semble souhaiter prendre la parole. J'ai l'intention de lever la séance pour l'instant. Je ne tiens pas à repousser la reprise jusqu'à 15 heures. Je suggère que nous fassions une pause raisonnable et que nous revenions dans une heure. Nous nous retrouverons donc à 14 heures.

La délégation chinoise souhaite prendre la parole.

**M. Ji Haojun** (Chine) (*parle en anglais*) : Merci, Monsieur le Président. Cette délégation n'est pas prête à se joindre à un quelconque consensus après 13 heures.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Puis-je demander aux interprètes si nous pouvons nous interrompre plus tôt, si nous pourrions reprendre plus tôt ?

Très bien, nous nous réunirons à 14 h 15. Oui, la délégation chinoise ?

**M. Ji Haojun** (Chine) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je me suis endormi plusieurs fois et j'ai supporté toutes ces discussions. J'espère que tous mes collègues pourront faire preuve d'un peu de retenue, se montrer moins égoïstes et nous permettre de progresser rapidement. Je pense qu'une consultation informelle de cinquante minutes est suffisante et que nous pouvons revenir avant 12 h 30 et terminer avant 13 heures. Je ne tiens pas à prolonger ce processus indéfiniment.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je sais combien il est frustrant de devoir retarder l'issue de cette séance, mais j'en appelle à votre indulgence dans cette entreprise. Nous essayons de contenir les débats, et lorsque nous reviendrons à 14 h 15, soit nous adopterons

le projet, soit nous ne l'adopterons pas. Donnons-nous encore une chance de dégager un consensus sur cette question, et si nous échouons, qu'il en soit ainsi.

Je donne la parole à l'Ambassadeur des Pays-Bas, qui sera suivi de l'Ambassadeur de la République de Corée et de l'Ambassadeur des États-Unis.

**M. Gabriëlse** (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je m'associe pleinement aux observations des délégations russe et chinoise. Je propose que nous fassions une pause de dix ou quinze minutes et que nous reprenions à 12 h 30. Le principe de base de votre proposition bénéficie d'un large soutien. Je pense que la seule chose qu'il nous reste à faire, c'est affiner quelque peu les divers points de vue exprimés. Cette assemblée a manifesté un soutien tel que je propose que nous fassions une courte pause et que nous revenions à 12 h 30 pour nous prononcer sur votre proposition.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Monsieur l'Ambassadeur de la République de Corée, s'il vous plaît.

**M. Kim In-chul** (République de Corée) (*parle en espagnol*) : Je voudrais me rallier aux propos de la Chine et des Pays-Bas. Si la seule raison pour laquelle nous devons attendre deux heures pour nous réunir à nouveau est de nous adapter aux interprètes, et non de répondre à la demande d'une délégation de disposer de ce laps de temps pour obtenir des instructions, nous pouvons nous retrouver à 12 h 30. Je ne vois pas pourquoi nous devrions attendre deux heures.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur de la République de Corée. Monsieur l'Ambassadeur des États-Unis, vous avez la parole.

**M. Wood** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je souscris aux propos de la Chine, de la République de Corée et des Pays-Bas. Prenons quelques minutes de pause et reprenons. Il me semble que plus les débats se prolongeront cet après-midi, plus les pays autour de cette table risquent d'avoir besoin d'instructions relatives à un nouveau texte, quelles que soient les modifications qui y auront été apportées. Nous l'avons déjà dit, et je le répète : nous devons nous prononcer sur cette décision, et ce, le plus rapidement possible.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne la parole à la délégation indonésienne.

**M. Sidharta** (Indonésie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, l'Indonésie célèbre elle aussi le Nouvel An lunaire aujourd'hui. Hier, j'ai reçu pour instruction de ma capitale – où l'on n'était déjà pas content de devoir rester tard le soir du réveillon – bref, j'ai reçu pour instruction d'appuyer le document repris sous la cote CD/WP.605/Rev.2. Donc, si nous voulons prolonger la discussion, je pense que nous pouvons nous attacher à affiner le document, mais pas à nous engager dans une révision approfondie.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Bien, il semble que la perspective d'une pause prolongée suscite des réticences. Je donne la parole à la délégation mexicaine.

**M<sup>me</sup> Ramírez Valenzuela** (Mexique) (*parle en espagnol*) : Pour décider si ma délégation a besoin ou non d'un peu plus de temps pour réfléchir, nous devons d'abord savoir ce que vous comptez faire, Monsieur le Président : allez-vous examiner nos propositions ou allez-vous imposer une décision sans les avoir prises en considération ? Nous aimerions connaître vos projets afin de savoir si nous devons ou non interroger à nouveau notre capitale.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je vais examiner vos propositions ; j'aimerais effectuer quelques ajustements et vous remettre un document que nous pourrions adopter, ou ne pas adopter. On m'informe que les interprètes travailleront jusqu'à 13 heures, et éventuellement dix minutes de plus, mais qu'après cela, ils auront besoin d'une pause de deux heures. Il est donc entendu qu'il ne s'agit pas d'une demande formulée en séance ; il s'agit toutefois de contingences dont nous devons tenir compte. Dès lors, interrompons nos travaux sans plus tarder et reprenons à 12 h 45. La séance est levée.

*La séance est suspendue à 12 h 20 ; elle est reprise à 13 h 5.*

**Le Président** (*parle en anglais*) : La séance est reprise. J'ai examiné les diverses suggestions des délégations avec le plus grand soin et essayé de retravailler un peu le texte

afin de répondre à certaines des demandes formulées en séance. J'ai également été sensible à la nécessité de ne pas perturber le délicat équilibre que nous avons d'emblée entrepris d'instaurer dans les différentes versions de ce projet. Je pense que j'ai mené des consultations aussi approfondies qu'humainement possible. Je pense que j'ai aussi pris diverses idées en considération, que, dans certains cas, j'ai adhéré à leur intentionnalité, et que j'ai toujours mis un point d'honneur à tenter d'être fédérateur.

Voici donc la version revue et corrigée de la proposition qui vous a été soumise ce matin, sans le filigrane du 15 février 2018. J'aimerais donner lecture des modifications apportées à ce stade. Si vous pouvez prendre des notes pour l'instant, nous pourrions produire une copie au propre une fois qu'elle aura été soumise à l'assemblée.

À l'alinéa commençant par « Without prejudice to the right of any member State of the Conference to raise any subject relevant to the work of the Conference at a plenary and to further decisions that may be taken on substantive work » (Sans préjudice du droit de tout État membre de la Conférence d'aborder en séance plénière tout sujet intéressant les travaux de la Conférence et de prendre d'autres décisions sur les travaux de fond), nous avons supprimé les termes « and negotiations » (et les négociations), car certaines délégations ont souligné que les négociations sont des travaux de fond. Eu égard à cette observation, nous avons donc retiré cette formule.

À l'alinéa commençant par « Cognizant of the complex nature of the issues under its purview, the wide range of perspectives thereon » (Consciente de la complexité des questions qui relèvent de sa compétence, de la grande diversité des points de vue à leur sujet), nous nous sommes arrêtés là et supprimons la formule « including on the levels of maturity of their consideration » (y compris en ce qui concerne le degré de maturité de leur examen). Au paragraphe 1, dans la deuxième partie du paragraphe, la dernière phrase se lirait comme suit : « In their work the subsidiary bodies would pursue the following areas and any other areas agreed by the subsidiary bodies, in accordance with the rules of procedure » (Dans leurs travaux, les organes subsidiaires exploreraient les domaines ci-après et tout autre domaine dont ils seraient convenus, conformément au Règlement intérieur). Cela répond au problème d'interprétation des termes « inter alia » (entre autres).

Au paragraphe 1 b) du dispositif, nous supprimons le terme « gradually » (graduellement). La formule se lirait donc comme suit : « Deepening technical discussions and broadening areas of agreement, including through the participation, in accordance with the rules of procedure, of relevant experts » (Approfondir les discussions techniques et élargir les points de convergence, notamment en associant, comme le prévoit le Règlement intérieur, les experts compétents).

Ensuite, au paragraphe 3 du dispositif, nous avons initialement proposé que le paragraphe se termine sur la formule « the subsidiary bodies may meet formally as well as informally » (les réunions des organes subsidiaires peuvent avoir un caractère formel aussi bien qu'informel). L'éventualité que cette phrase affaiblisse de quelque manière que ce soit les dispositions du Règlement intérieur a suscité des préoccupations. Voici comment nous proposons d'y remédier. Notre proposition, pour le paragraphe 3, se lirait comme suit : « The subsidiary bodies shall conduct their work in accordance with paragraph 18 of the rules of procedure, with even allocation of time (Les organes subsidiaires mèneront leurs travaux conformément aux dispositions de l'article 18 du Règlement intérieur, le temps alloué étant réparti équitablement). In accordance with paragraph 24 of the rules of procedure, the subsidiary bodies shall meet informally (Conformément aux dispositions de l'article 24 du Règlement intérieur, les réunions des organes subsidiaires ont un caractère informel). They may also meet formally, in accordance with the rules of procedure » (Elles peuvent également avoir un caractère formel, comme le prévoit le Règlement intérieur). La primauté du Règlement intérieur est donc entièrement préservée. La formule « even allocation of time » (le temps alloué étant réparti équitablement) garantit l'impossibilité de se concentrer sur une question unique. Il nous semble que cela permet aux organes subsidiaires de travailler de manière équilibrée, de sorte que, s'il y a consensus, il sera également possible d'en garder une trace et, donc, d'aller de l'avant.

Nous estimons que la question de savoir s'il y a lieu de réaffirmer que, si un programme de travail est adopté, il sera abandonné, s'il se poursuivra et si des processus

seront menés en parallèle, a effectivement suscité des préoccupations. Je pense que nous avons énoncé notre position très clairement et que nous l'avons incluse dans le préambule. En fait, l'une des déclarations faites dans cette salle au paragraphe du préambule indique très clairement que cela s'effectue « without prejudice to the rules of procedure of the Conference and the responsibility entrusted to the President under the rules of procedure of the Conference on Disarmament, in particular rule 29 for drawing up the programme of work of the Conference » (sans préjuger du Règlement intérieur de la Conférence du désarmement et des responsabilités dévolues au président aux termes dudit règlement, en particulier de son article 29 sur l'établissement du programme de travail de la Conférence). Il me semble que la délégation mexicaine nourrissait certaines inquiétudes à ce sujet. J'ai parlé à l'Ambassadrice du Mexique ; je lui ai expliqué pourquoi nous agissons de cette manière, et elle a approuvé cette formulation. La question des termes « inter alia » (entre autres) lui posait effectivement problème, et nous avons trouvé le moyen de tenir compte de cette préoccupation dans la manière dont elle se reflète à présent dans ce document.

Selon moi, vous constaterez donc que nous avons vraiment tout mis en œuvre pour essayer de satisfaire tout le monde, pour n'ignorer aucune des préoccupations. Je n'ai pas prêté d'intention aux préoccupations de qui que ce soit, car, après tout, ce sont nos préoccupations à tous. J'ai essayé de les aborder au mieux de mes capacités, au mieux de celles de ma délégation, et je pense avoir dit très clairement, d'emblée, que le résultat n'est pas de l'ordre de l'idéal, mais du possible. Je vois que l'Ambassadeur d'Iran demande la parole. Je donne la parole à l'Ambassadeur d'Iran.

**M. Naziri Asl** (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Merci de me donner la parole. Nous savons qu'améliorer un peu le libellé du texte s'est révélé un bon exercice ; malheureusement, nos propositions ne s'y reflètent pas. Nous ne sommes donc pas en mesure d'adopter cette décision.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Y a-t-il d'autres points de vue ? Monsieur l'Ambassadeur, vos propositions ont pour partie été prises en compte ; dès lors, à quel aspect faites-vous référence en particulier ?

**M. Naziri Asl** (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Faute de temps, sans doute, certains collègues insistent pour quitter cette salle au plus tôt. Cela ressort très clairement des libellés que nous avons proposés. Trois points ont été soulevés à cet égard. En tout premier lieu, en ce qui concerne les termes « informal » (informel) et « formal » (formel), vous interprétez un libellé qui ne figure pas dans le Règlement intérieur. L'article 24 de celui-ci est très clair. Il stipule clairement que les réunions des organes subsidiaires ont un caractère informel, « à moins que la Conférence n'en décide autrement ». Nous aimerions voir ce libellé répété. Il s'agit d'un écart manifeste par rapport au Règlement intérieur.

Ensuite, le paragraphe 6 du dispositif exprime notre volonté de ne pas être normatifs l'année prochaine. Faisons l'exercice cette année, voyons quels progrès nous réalisons, et décidons ensuite de la marche à suivre. Vous n'avez pas compris que nous ne voulons pas de ce libellé. Nous vous avons soumis une proposition et nous sommes flexibles : soit nous y renonçons, soit nous l'améliorons dans le sens de notre libellé.

Il y a un autre libellé que nous vous avons proposé, et qui n'a pas été pris en compte. Je sais que le passage concernant la question de la maturité – « the levels of maturity of their consideration » (le degré de maturité de leur examen) – a été supprimé. Toutefois, l'observation que nous avons faite – à savoir que des directives sont nécessaires pour progresser sur toutes les questions – mérite d'être prise en considération. Naturellement, si nos chers amis pensent qu'une approche équilibrée de l'ensemble des points de l'ordre du jour est envisageable, nous les écoutons ; voyons comment nous pouvons nous engager à cette fin au sein des organes subsidiaires. Il importe néanmoins que nous donnions des directives aux organes subsidiaires. Tous doivent progresser, de manière tangible, sur tous les points.

Votre texte, Monsieur le Président, ne reflète donc pas deux propositions mineures que nous avons faites. L'une concerne le Règlement intérieur, et l'autre, notre souhait de supprimer le paragraphe 6 du dispositif et/ou de l'améliorer afin de le rendre conforme à notre pratique au sein de la Conférence.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Monsieur l'Ambassadeur d'Iran, merci. Je donne la parole à la délégation mexicaine.

**M<sup>me</sup> Ramírez Valenzuela** (Mexique) (*parle en espagnol*) : Je n'ai pas saisi le détail de vos propositions. Nous vous serions très reconnaissants de bien vouloir répéter celles qui touchent au paragraphe 1 et à l'alinéa 1 b) du dispositif.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Désolé si j'ai été trop vite. Je suis aux prises avec les contraintes horaires des interprètes. Je crois savoir qu'ils vont cesser de travailler sous peu, si ce n'est déjà fait.

Les modifications qu'on a proposé d'apporter au texte de l'alinéa commençant par « Without prejudice » (Sans préjudice) consistaient à supprimer les termes « and negotiations » (et les négociations).

Voulez-vous entendre le paragraphe 1 du dispositif seulement ?

Pour résoudre intégralement le problème, voici comment nous avons reformulé la dernière partie du paragraphe : « In their work, the subsidiary bodies would pursue the following areas and any other areas agreed by the subsidiary bodies in accordance with the rules of procedure » (Dans leurs travaux, les organes subsidiaires exploreraient les domaines ci-après et tout autre domaine dont ils seraient convenus, conformément au Règlement intérieur). Cela suffit-il ? Y a-t-il autre chose ?

**M<sup>me</sup> Mercogliano** (Secrétaire par intérim de la Conférence) (*parle en anglais*) : Elle veut entendre le paragraphe 1 b) du dispositif.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Le paragraphe 1 b) du dispositif se lira comme suit : « Deepening technical discussions and broadening areas of agreement, including through the participation, in accordance with the rules of procedure, of relevant experts » (Approfondir les discussions techniques et élargir les points de convergence, notamment en associant, comme le prévoit le Règlement intérieur, les experts compétents). Le terme « gradually » (graduellement) a donc été supprimé.

Quelqu'un d'autre souhaite-t-il prendre la parole ? Je propose de lever la séance maintenant ; elle reprendra à 15 heures, conformément à l'horaire. Nous devons alors prendre une décision au sujet de ce document. Je souhaite simplement donner aux délégations qui ont des difficultés à comprendre une occasion de plus de tenter d'y parvenir. Bien entendu, si les délégations ne veulent pas que le document soit adopté, il n'y a rien que le Président puisse faire ; je pense toutefois que nous avons à présent réglé presque toutes les questions en dehors des deux points que l'Ambassadeur d'Iran a mentionnés. J'essaierai, dans la mesure de mes possibilités, de poursuivre dans cette voie, car, comme je l'ai dit, c'est ce que je me suis engagé à faire. Je demande la patience des délégations qui, je le sais, estiment que cela va trop loin, mais je ne veux pas quitter cette salle sans essayer de faire tout ce qui est en notre pouvoir. Si, cela fait, nous devons échouer, qu'il en soit ainsi. Finalisons cette version du document au mieux, par écrit, et retrouvons-nous à 15 heures.

Auparavant, la délégation chinoise a demandé la parole.

**M. Ji Haojun** (Chine) (*parle en anglais*) : Je pense que la proposition faite par notre collègue d'Iran est très raisonnable. Reprenons simplement le libellé du Règlement intérieur. Cela pose-t-il un problème à une quelconque délégation ? Je ne comprends pas pourquoi. Si nous arrivons à nous entendre sur le libellé du Règlement intérieur, nous pouvons partir maintenant. Nous pouvons décider immédiatement.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Il me semble que ce que nous avons fait, c'est déclarer clairement, dans le paragraphe proposé, que « in accordance with paragraph 24 of the rules of procedure, the subsidiary bodies shall meet informally » (conformément aux dispositions de l'article 24 du Règlement intérieur, les réunions des organes subsidiaires ont un caractère informel). Voilà ce qui y est dit. Nous précisons par ailleurs qu'ils peuvent également « tenir des réunions à caractère formel », comme le prévoit le Règlement intérieur. Celui-ci autorise la Conférence à décider de se réunir de manière officielle si cela s'impose.

La délégation chinoise a la parole.

**M. Ji Haojun** (Chine) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je veux simplement proposer une solution expéditive. Pouvons-nous dire que « the subsidiary bodies shall meet in accordance with paragraph 24 of the rules of the procedure » (les organes subsidiaires se réuniront conformément à l'article 24 du Règlement intérieur) ?

**Le Président** (*parle en anglais*) : L'Ambassadeur des États-Unis demande la parole.

**M. Wood** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Dans un esprit de conciliation, les États-Unis peuvent accepter soit la suggestion de notre collègue de Chine, soit l'autre proposition qui vient d'être faite. Nous pouvons nous en tenir à la formulation énoncée clairement à l'article 24 du Règlement intérieur ou, comme je l'ai dit, à la proposition de la délégation chinoise.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Monsieur l'Ambassadeur d'Iran, jugeriez-vous la proposition chinoise acceptable dans ce contexte ?

**M. Naziri Asl** (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, c'est possible. Nous avons soumis notre proposition majeure lors des consultations bilatérales avec vous. Nous pourrions adopter cette solution. Ma proposition était très claire, mais vous ne l'avez pas approuvée.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Le libellé se lirait comme suit : « Les organes subsidiaires mèneront leurs travaux conformément aux dispositions de l'article 18 du Règlement intérieur, le temps alloué étant réparti équitablement, conformément aux dispositions de l'article 24 du Règlement intérieur. ».

Veuillez répéter votre proposition. La délégation chinoise a la parole.

**M. Ji Haojun** (Chine) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, il s'agit d'une formule différente, qui débute comme ceci : « The subsidiary bodies shall meet in accordance with paragraph 24 of the rules of procedure » (Les organes subsidiaires se réuniront conformément à l'article 24 du Règlement intérieur).

**Le Président** (*parle en anglais*) : Donc, après la phrase « Les organes subsidiaires mèneront leurs travaux conformément aux dispositions de l'article 18 du Règlement intérieur, le temps alloué étant réparti équitablement », nous ajouterions : « Les organes subsidiaires se réuniront conformément aux dispositions de l'article 24 du Règlement intérieur. ».

La délégation irlandaise a demandé la parole.

**M<sup>me</sup> Cullen** (Irlande) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, puisque c'est la première fois que je prends la parole sous votre auguste présidence, permettez-moi tout d'abord de vous remercier, vous et votre équipe, pour ces semaines de patience et de travail laborieux. Je voudrais faire une suggestion minime. Il ne s'agit pas de changer le moindre mot dans ce paragraphe, mais la logique voudrait que l'on inverse les deux phrases, étant donné que les organes subsidiaires commencent par se réunir, et mènent leurs travaux après s'être réunis. Il ne s'agit donc pas de changer la donne, mais bien d'ordonner les éléments différemment. Tous, nous vous sommes extrêmement reconnaissants pour le dévouement dont vous-même et votre équipe avez fait preuve, ainsi que pour la transparence et la cohérence de vos consultations.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Merci. Bien, voici le libellé inversé : « Les organes subsidiaires se réuniront conformément aux dispositions de l'article 24 du Règlement intérieur et mèneront leurs travaux conformément aux dispositions de l'article 18 du Règlement intérieur, le temps alloué étant réparti équitablement. ».

Est-ce acceptable pour toutes les délégations ? Je ne vois aucune objection. Il me semble donc que nous ayons réglé la question qui posait problème à l'Ambassadeur d'Iran.

Monsieur l'Ambassadeur, cela vous convient-il ?

**M. Naziri Asl** (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, j'insistais simplement sur le Règlement intérieur, en faisant remarquer que ce libellé était conforme audit règlement. Il ne s'agit pas d'une invention de notre part. En ce

qui concerne le dernier paragraphe, le paragraphe 6, nous voudrions proposer le libellé que nous vous avons soumis. Toutefois, si nos chers amis le rejettent, nous n'insisterons pas, mais nous voudrions supprimer toute la phrase du paragraphe 6. Nous pouvons demander à nos collègues si la Conférence souhaite éventuellement supprimer ce paragraphe. Nous pourrions accepter cette décision moyennant la suppression de ce paragraphe ; dans le cas contraire, nous insisterions sur l'adoption de notre propre libellé.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Monsieur l'Ambassadeur des Pays-Bas, vous avez la parole.

**M. Gabriëlse** (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, en ce qui concerne le paragraphe 6 du dispositif, je souhaite conserver le libellé d'origine.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne la parole à l'Ambassadeur des États-Unis.

**M. Wood** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, pour ma part, je n'ai pas entendu la demande initiale de l'Iran. Je voudrais donc avoir connaissance de la proposition d'origine de l'Iran, juste pour savoir en quoi elle consistait.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Monsieur l'Ambassadeur d'Iran, pouvez-vous s'il vous plaît lire votre proposition ?

**M. Naziri Asl** (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Notre proposition est très simple. Notre souhait est le suivant. Nous voudrions que le libellé soit remplacé par la formule suivante : « This decision is taken without prejudice to any subsequent decision at the beginning of the subsequent annual sessions of the Conference on Disarmament » (La présente décision est prise sans préjudice de toute décision ultérieure prise au début des sessions annuelles suivantes de la Conférence du désarmement).

**Le Président** (*parle en anglais*) : Souhaitez-vous que ceci soit inclus à la fin du paragraphe 6 du dispositif tel qu'il se présente actuellement, Monsieur l'Ambassadeur ?

**M. Naziri Asl** (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, nous ne voulons pas être aussi prescriptifs en ce qui concerne la reconfirmation de la décision pour l'année prochaine. Ce que nous voudrions dire, c'est que, sans préjudice du Règlement intérieur de la Conférence, nous pourrions décider l'année prochaine, ou pas. Disons donc qu'il s'agit d'une déclaration d'ordre général, et non d'une déclaration prescriptive, afin qu'il puisse y avoir reconfirmation. Nous ne voulons préjuger de rien, d'où la grande simplicité de notre libellé. Nous pouvons renoncer à ce libellé et garder le silence sur cette question. Nous savons dès lors que, l'année prochaine, nous aurions la possibilité de débiter sur les bases de l'année précédente. Voyez-vous ce que je veux dire ? Nous pourrions nous appuyer sur un nouveau point de départ éventuel. Si notre libellé semble inacceptable aux yeux des délégations, si nous y renonçons, nous aimerions en proposer un autre qui soit en quelque sorte d'ordre général, non prescriptif pour 2019. Notre libellé est tel que nous l'avons présenté, et nous voudrions le voir remplacer le libellé actuel.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Monsieur l'Ambassadeur, pourriez-vous s'il vous plaît donner à nouveau lecture de votre libellé ?

**M. Naziri Asl** (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Le libellé est le suivant : « The decision is taken without prejudice to any subsequent decision at the beginning of the next annual sessions of the Conference on Disarmament » (Cette décision est prise sans préjudice de toute décision ultérieure prise au début des sessions annuelles suivantes de la Conférence du désarmement). C'est tout.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Ce serait donc : « This decision is taken without prejudice to any subsequent decision at the beginning of the next annual sessions of the Conference on Disarmament » (Cette décision est prise sans préjudice de toute décision ultérieure prise au début des sessions annuelles suivantes de la Conférence du désarmement).

Je donne la parole à la délégation hongroise.

**M<sup>me</sup> Kroll** (Hongrie) (*parle en anglais*) : Dans ce cas, nous voudrions supprimer le dernier paragraphe, c'est-à-dire le paragraphe 6 du dispositif.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie la délégation hongroise. L'Ambassadeur du Brésil a la parole.

**M. De Aguiar Patriota** (Brésil) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais simplement mettre en lumière la teneur des récentes propositions. Les délégations qui espéraient que cette décision permettrait d'éviter de répéter les erreurs de l'an dernier eu égard au groupe de travail sur la voie à suivre s'engagent en quelque sorte dans la voie d'un renouvellement de la décision prise alors à ce sujet, à savoir qu'on ne sait pas vraiment si les organes subsidiaires peuvent se réunir de manière formelle ou non.

En tout état de cause, il reviendra bien entendu à la Conférence de décider. J'espérais que la décision de permettre aux organes subsidiaires de se réunir de manière formelle serait prise aujourd'hui, qui plus est en toute conformité avec le Règlement intérieur. Au sens où ma délégation l'entend, décider aujourd'hui qu'en effet, ils peuvent se réunir de manière formelle, ne va pas à l'encontre du Règlement intérieur. J'aurais aimé que le dernier paragraphe soit placé sous le signe de la continuité – et de la progression, naturellement – et non sous celui d'une paralysie prolongée, étant entendu que le paragraphe 6 du dispositif n'affecterait pas la décision souveraine de la Conférence de ne pas poursuivre l'année suivante. Donc, en fin de compte, ne rien dire revient pratiquement au même ; peut-être la meilleure solution serait-elle simplement de supprimer ce dernier paragraphe du dispositif. Je suis un peu frustré que nous n'ayons pas été en mesure, aujourd'hui, de prendre une décision permettant aux organes subsidiaires de se réunir de manière formelle.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Merci, Monsieur l'Ambassadeur du Brésil. Je donne la parole à l'Ambassadeur des États-Unis.

**M. Wood** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Ici encore, dans un esprit de conciliation, nous pouvons nous accommoder soit de la suppression du paragraphe 6 du dispositif, soit de l'acceptation du libellé proposé par le représentant de l'Iran.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Très bien, permettez-moi maintenant de lire ce qui a finalement été proposé en ce qui concerne le paragraphe 6 du dispositif. La proposition de l'Ambassadeur d'Iran, également appuyée ou acceptée par d'autres délégations, est la suivante : « This decision is taken without prejudice to any subsequent decision at the beginning of the next annual sessions of the Conference on Disarmament » (Cette décision est prise sans préjudice de toute décision ultérieure prise au début des sessions annuelles suivantes de la Conférence du désarmement).

Je donne la parole à la délégation mexicaine.

**M<sup>me</sup> Ramírez Valenzuela** (Mexique) (*parle en anglais*) : Merci beaucoup, Monsieur le Président. Je n'ai qu'une question concernant cette proposition ; elle porte sur la limitation dans le temps qu'implique la formule « at the beginning of » (au début de), eu égard aux décisions ultérieures. Cela signifie-t-il qu'elle s'applique uniquement aux décisions prises en début de session ? Ce que je veux dire, c'est qu'en ce qui me concerne, nous pouvons la faire porter sur toute autre décision de la Conférence sans la limiter au début d'autres sessions. Notre préoccupation porte sur les seuls termes « at the beginning of » (au début de). Je me devais simplement de le signaler.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je vois que l'Ambassadeur des Pays-Bas demande la parole.

**M. Gabriëlse** (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : La proposition me pose le même genre de problème. Je voudrais tout de même conserver le libellé original, auquel nous pourrions ajouter « without prejudice to the rules of procedure » (sans préjudice du Règlement intérieur). Il s'agit de conserver le libellé tel qu'il se présentait et d'y ajouter cette phrase, ce qui est conforme au souhait de l'Iran. Nous insérons donc le membre de phrase « sans préjudice du Règlement intérieur » après la ligne existante. J'ajouterai que je rejoins le Brésil : il est dommage que nous n'ayons pas le loisir de décider que les réunions des organes subsidiaires peuvent avoir un caractère formel. Selon mon interprétation du Règlement intérieur, ils peuvent aussi se réunir de manière formelle.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Dans le contexte de cette proposition, ne pourriez-vous accepter, Monsieur l'Ambassadeur d'Iran, que nous insérions, comme cela a été suggéré, la formule « sans préjudice du Règlement intérieur » dans le paragraphe 6 du dispositif initial ?

**M. Naziri Asl** (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Bien sûr, dans la mesure où cela se réfère au Règlement intérieur, c'est une très bonne proposition. C'est dans ce sens que nous travaillons ; il n'y a donc aucun problème. Notre distinguée collègue du Mexique a raison de dire qu'il peut nous arriver de prendre certaines décisions à mi-parcours d'une session de la Conférence, c'est vrai. Mais ce que nous voudrions souligner, c'est la nécessité de plaider, au début de chaque année, en faveur de l'adoption de certains textes, à savoir l'ordre du jour et/ou le programme de travail. C'est conforme à ce que prévoit l'article 27 du Règlement intérieur : « au début de chaque session annuelle, la Conférence adopte son ordre du jour pour l'année ». L'ordre du jour est le cadre au sein duquel nous travaillons ; nous aspirons à commencer par là, d'entrée de jeu et sans délai. Bien sûr, nous n'insisterons pas si c'est problématique ; nous pouvons renoncer au terme « début ». Nous pensons néanmoins qu'il serait beaucoup plus judicieux d'incorporer un terme de ce genre afin de rappeler que, chaque année, le temps presse et que nous ne devons plus atermoyer.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Monsieur l'Ambassadeur, avec l'ajout de la formule « sans préjudice du Règlement intérieur » que vous proposez, la formulation antérieure couvre les deux. Puis-je la rétablir ?

La délégation chinoise souhaite prendre la parole.

**M. Ji Haojun** (Chine) (*parle en anglais*) : Je suis un peu perdu, car il semble que nous travaillions sur plusieurs versions du texte de ce paragraphe. Je tiens simplement à remercier l'Ambassadeur Wood de sa flexibilité ; compte tenu des relations bilatérales entre les États-Unis et l'Iran, il fait preuve de la plus grande souplesse. Je salue cela, et j'appelle d'autres collègues à en faire autant.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Donc, en ce qui concerne le paragraphe 6 du dispositif, le libellé proposé par le Président est le suivant : « This decision taken for the 2018 session, may be reconfirmed, as appropriate, at the beginning of the subsequent annual sessions of the Conference on Disarmament, without prejudice to the rules of procedure » (Cette décision, prise pour la session de 2018, peut être reconfirmée, s'il y a lieu, au début des sessions annuelles suivantes de la Conférence du désarmement, sans préjudice du Règlement intérieur).

Je vois que l'Ambassadeur d'Iran demande la parole.

**M. Naziri Asl** (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, nous avons le même problème : nous ne voulons pas d'une forme prescriptive évoquant la possibilité que cela soit reconfirmé l'année suivante. La proposition n'est donc pas conforme au Règlement intérieur. Nous voudrions dire, en termes génériques, que cela s'applique à cette année, et que l'année prochaine, nous procéderons conformément au Règlement intérieur. Si certains de nos chers amis souhaitent l'application du Règlement intérieur, ils peuvent s'en faire l'écho, mais ils ne peuvent pas parler d'une possibilité de reconfirmation ou quoi que ce soit du même genre. La proposition n'est donc pas pleinement conforme au Règlement intérieur. Soit nous supprimons le paragraphe, soit nous adoptons un libellé général et non prescriptif, qui indique que nous penchons pour que la décision soit « reconfirmée » l'année prochaine.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Très bien, si cette formulation rencontre des objections, nous revenons à la précédente : « This decision is taken without prejudice to any subsequent decision at the beginning of the next annual sessions of the Conference on Disarmament » (Cette décision est prise sans préjudice de toute décision ultérieure prise au début des sessions annuelles suivantes de la Conférence du désarmement).

La délégation mexicaine a-t-elle un problème avec le terme « subsequent » (ultérieur) ?

Je donne la parole à la délégation mexicaine.

**M<sup>me</sup> Ramírez Valenzuela** (Mexique) (*parle en anglais*) : Désolée, Monsieur le Président. À franchement parler, c'est assez déroutant. Il me semble qu'en cas de rejet, il ne faut pas faire marche arrière si c'est pour tenter de passer à une autre version qui ne conviendra pas. Le paragraphe 5 *bis* du dispositif, dont nous avons en fait demandé la suppression, ne figure pas dans le texte. Nous sommes conciliants : ne touchez à rien. Ce passage est mieux tel quel ; ne supprimez pas la formule « taken for the 2018 session » (prise pour la session de 2018). C'est une chose entendue et préexistante. Selon nous, il est donc capital de conserver la formule « taken for the 2018 session » (prise pour la session de 2018). Elle ne figurait pas dans la version dont vous venez de donner lecture. Si vous ne comptez pas procéder à des modifications de fond, mieux vaut soit laisser le libellé tel quel, soit le supprimer. Je pense que c'est là que se trouvent à présent nos préoccupations : si vous persistez dans cette voie, vous risquez de rouvrir des questions qui, d'une certaine manière, ont déjà été traitées dans les versions précédentes.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Et si nous disions : « This decision is taken for the 2018 session, without prejudice to any subsequent decision at the beginning of the next annual sessions of the Conference on Disarmament » (Cette décision est prise pour la session de 2018 sans préjudice de toute décision ultérieure prise au début des sessions annuelles suivantes de la Conférence du désarmement). Cela permet de conserver votre « 2018 » et vous donne également la possibilité de poursuivre.

L'Ambassadeur de Chine a la parole.

**M. Ji Haojun** (Chine) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je pense que vous avez déjà trouvé la solution miracle. C'est tout.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Voici le libellé. Je pense qu'il répond aux préoccupations de l'Iran, ainsi qu'à celles du Mexique : « This decision is taken for the 2018 session, without prejudice to any subsequent decision at the beginning of the next annual sessions of the Conference on Disarmament » (Cette décision est prise pour la session de 2018 sans préjudice de toute décision ultérieure prise au début des sessions annuelles suivantes de la Conférence du désarmement). Cela n'empêche donc pas la Conférence de prolonger ce mandat l'année prochaine, si elle en décide ainsi, conformément au Règlement intérieur. Est-ce acceptable ? Bien, je pense que nous avons répondu à toutes les préoccupations. Le secrétariat a-t-il pris note de ce point ? Puis-je avoir les changements ?

Permettez-moi de passer en revue toutes les modifications que nous avons apportées. Je suis désolé que nous ayons tergiversé quelque peu, mais je pense qu'en fin de journée, nous avons commencé à tenter de rallier tout le monde et de parvenir à un consensus. Il se peut que cela ait été long et difficile, et je remercie la Conférence de son indulgence. Reprenons depuis le début.

À la première page, nous avons supprimé... Le Président a égaré son tableau. Je dois accélérer le mouvement, faute de quoi je ferais mieux de m'en aller. Le temps est écoulé.

Bien. Ce que nous avons fait pour le paragraphe « Without prejudice » (sans préjudice), nous avons supprimé « and negotiations » (et négociations) (dans le document repris sous la cote CD/WP.605/Rev.2). Ensuite, dans le paragraphe « Cognizant of the complex nature » (Consciente de la nature complexe), nous nous sommes arrêtés à « perspectives thereon » (points de vue à leur sujet) et supprimé « including on the levels of maturity of their consideration » (y compris le degré de maturité de leur examen).

Je donne la parole à la délégation chinoise.

**M. Ji Haojun** (Chine) (*parle en anglais*) : Je pense que nous devrions peut-être ajouter la conjonction « and » (et) après le terme « purview » (compétence). Voici le libellé : « Cognizant of the complex nature of the issues under its purview » (Consciente de la complexité des questions qui relèvent de sa compétence). Ici, nous avons une virgule, qui sera remplacée par « and » (et). Cela donnerait donc : « and the wider range of perspectives thereon » (et de la grande diversité de points de vue à leur sujet) d'après mon approche de non-anglophone. J'ignore si c'est correct ou pas.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je ne suis pas non plus anglophone, mais je pense que vous avez raison. Les anglophones peuvent-ils nous corriger si nous faisons erreur ? Très bien, nous ajoutons donc la conjonction « and » (et). Ensuite, au paragraphe 1 du dispositif, la dernière phrase se lirait comme suit : « In their work, the subsidiary bodies would pursue the following areas and any other areas agreed by the subsidiary bodies, in accordance with the rules of procedure » (Dans leurs travaux, les organes subsidiaires exploreraient les domaines ci-après et tout autre domaine dont ils seraient convenus, conformément au Règlement intérieur).

Nous passons au paragraphe 1 b), où nous avons supprimé « gradually » (graduellement) dans la formule « gradually broadening » (élargir graduellement). Voici ensuite le libellé final du paragraphe 3 du dispositif : « The subsidiary bodies shall meet in accordance with paragraph 24 of the rules of procedure and shall conduct their work in accordance with paragraph 18 of the rules of procedure, with even allocation of time » (Les organes subsidiaires se réuniront conformément aux dispositions de l'article 24 du Règlement intérieur et mèneront leurs travaux conformément aux dispositions de l'article 18 du Règlement intérieur, le temps alloué étant réparti équitablement). Pour terminer, le paragraphe 6 du dispositif se lit comme suit : « This decision is taken for the 2018 session, without prejudice to any subsequent decision at the beginning of the next annual sessions of the Conference on Disarmament » (Cette décision est prise pour la session de 2018 sans préjudice de toute décision ultérieure prise au début des sessions annuelles suivantes de la Conférence du désarmement).

Aucune autre délégation ne semble souhaiter prendre la parole. Je considère que le document repris sous la cote CD/WP.605/Rev.2 tel que révisé oralement et tel que modifié, est adopté.

La délégation mexicaine souhaite prendre la parole.

**M<sup>me</sup> Ramírez Valenzuela** (Mexique) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, ma délégation tient simplement à vous remercier des nombreux efforts que vous avez déployés jusqu'à maintenant pour intégrer nos propositions. Nous savons que nos suggestions et modifications ne sont pas toutes reprises, mais nous comprenons bien que cette solution reflète d'une certaine manière le meilleur compromis possible en la matière, même s'il subsiste des doutes quant à l'utilité de la création des organes subsidiaires, à leur mode de fonctionnement et, en particulier, à leur caractère officiel ou non. Nous espérons qu'il sera officiel, soit dit en passant, afin qu'il subsiste des traces de leur activité. Cela justifie notre réelle impatience. Nous allons y apporter la meilleure contribution possible afin de faire de ce projet une réussite ; nous jugerons en toute équité de son utilité en cours d'année, une fois que nous aurons fini notre travail.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie la délégation mexicaine. Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole avant que je clôture les débats ?

La délégation chinoise souhaite prendre la parole.

**M. Ji Haojun** (Chine) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais commencer, très brièvement, par vous remercier de tout ce que vous avez fait. J'adresse également mes remerciements à tous ceux qui ont fait preuve de souplesse afin que je puisse profiter d'une ou deux heures de liberté aujourd'hui. Ensuite, cette décision a été prise sans l'intervention des interprètes ; si je comprends bien, il ne s'agit donc pas d'une séance formelle. J'espère que cela ne va pas créer un précédent pour l'avenir.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Il s'agit d'une séance formelle, mon cher collègue. Nous n'avions pas d'interprètes, mais ne nous sommes pas passés en mode informel. Cette séance est donc formelle.

Excellences, chers collègues, nous vivons un moment décisif dans notre engagement en faveur d'une reprise de travaux de fond et de négociations à la Conférence du désarmement. Selon moi, nous avons négocié assez judicieusement l'adoption de ce document. Je pense que cela prouve que nous en sommes capables. Il ne nous reste plus qu'à poursuivre dans cette voie. La décision que vous venez d'adopter est un compromis, au sein de la Conférence, entre des positions divergentes qui ont longtemps fait obstacle à son bon fonctionnement. Je salue la flexibilité et l'esprit de coopération dont vous avez fait

preuve, et j'espère sincèrement que cette décision marquera l'entrée de la Conférence dans une nouvelle phase où nous pourrions progresser véritablement. Nous nous sommes heurtés à certaines considérations qui ont entravé le fonctionnement de la Conférence, et nous avons essayé d'y répondre. Si nous nous sommes détournés de certaines voies, c'est parce que nous avons senti qu'elles seraient sans issue. Si nous avons tenté d'ouvrir de nouvelles perspectives, certaines mieux définies que d'autres, c'est parce que nous voulons faire en sorte que la Conférence, guidée par son Règlement intérieur, ne s'en serve pas pour freiner elle-même sa progression.

Il n'est pas impossible que mon cher ami, l'Ambassadeur d'Inde, doive procéder au retrait de sa proposition sur ce qui peut être fait en quatre semaines ; quand on est vraiment déterminé, on n'a pas besoin de huit semaines. Tel est mon avis au terme des quatre dernières semaines de travail au sein de cette instance. Je suis reconnaissant de l'appui que m'ont apporté toutes les délégations dont les points de vue divergeaient largement lorsque nous avons entamé cet exercice. Je sais que certains ont trouvé frustrant de me voir accorder trop de temps, donner trop de consultations, être trop à l'écoute, mais c'est ainsi que j'ai commencé et c'est ainsi que je voulais terminer cet exercice. Je remercie toutes les délégations qui ont adhéré à l'esprit sri-lankais qui a donné le ton au sein de cette instance.

Si l'on regarde en arrière, le chemin parcouru entre la toute première déclaration de cet exercice et ce à quoi nous avons abouti atteste, je pense, d'une grande cohérence. Nous avons pris sur nous ; nous savions, dès le début, que nous allions au-devant de divers défis et perspectives. Nous avons essayé de relever les défis et d'ouvrir des perspectives. Je tiens d'ailleurs à adresser des remerciements tout particuliers aux délégations qui ont entamé avec moi une étroite collaboration fondée sur les idées qu'elles ont présentées d'emblée. Cela a été d'une grande utilité, parce qu'en fin de compte, en présence d'opinions bien arrêtées, c'est à ceux qui essaient de concilier les points de vue que revient le rôle le plus déterminant. Ma plus profonde reconnaissance va aux collègues qui nous ont soutenus. Je suis également reconnaissant aux collègues qui, en dépit de points de vue divergents, ont collaboré avec nous sans réserve et nous ont expliqué à quoi tenaient certains de ces points de vue, ce qui nous a permis de mieux appréhender les craintes, les préoccupations, et les motifs sous-jacents aux garanties demandées. De même, il importe de comprendre les aspirations de ceux qui tenaient à surmonter les obstacles qui se mettent en travers de la progression de la Conférence.

Je remercie donc toutes les délégations qui se sont engagées aux côtés de la présidence ces quatre dernières semaines. En vérité, je tiens tout particulièrement à remercier les six Présidents de la présente session : c'est en eux que ce mandat puise sa force. Nous avons entamé l'exercice ensemble et, comme l'Ambassadeur de Suède l'a dit l'autre jour, ils sont déterminés à poursuivre le mandat et le travail que nous avons entamé, à le faire progresser, à l'améliorer et, je l'espère, à atteindre notre objectif : élaborer un programme de travail assorti d'un mandat de négociation.

Je tiens également à exprimer la gratitude de la délégation sri-lankaise au secrétariat de la Conférence ainsi qu'aux autres collègues qui nous ont soutenus dans notre travail. Bien que les interprètes ne soient pas présents, qu'il me soit tout de même permis de les remercier pour le travail très diligent qu'ils accomplissent et qu'ils ont accompli au cours de notre présidence et de toutes les autres. Merci, aussi, à mon équipe, qui a appris et observé la manière dont travaille la Conférence. Je ne suis pas venu aussi régulièrement que je l'aurais souhaité, mais j'ai été tenu informé du déroulement de l'exercice, et je suis heureux que nous ayons pu mettre ne serait-ce qu'un peu notre présidence à profit pour faire progresser les travaux de la Conférence et ouvrir des perspectives potentiellement exploitables, si les membres en décident ainsi. Si la même volonté politique qui a marqué les quatre dernières semaines se manifeste dans les semaines et les mois à venir, je pense que d'ici peu, nous pourrions être en mesure de négocier non seulement une décision, mais aussi un programme de travail et, sur cette base, d'aller de l'avant et de faire de grandes choses. C'est sur ces mots que je conclurai mon intervention.

Je vois que la délégation cubaine a demandé la parole. Je donne la parole à la délégation cubaine.

**M<sup>me</sup> Pérez Álvarez** (Cuba) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, étant donné que c'est vendredi, je serai brève. Nous souhaitons simplement saluer votre excellent travail. Nos remerciements s'adressent à vous personnellement, mais aussi à votre équipe. Je suis très fière de constater que celle-ci compte des femmes, et que ces dernières vous assistent ; cela montre que la diplomatie et les questions de genre sont étroitement liées et, au besoin, d'une grande efficacité. Je voudrais également réaffirmer l'importance de la diplomatie et du multilatéralisme dans le contexte international actuel, où l'engagement est la condition *sine qua non* d'un consensus ou d'une entente entre les divers groupes régionaux et intérêts nationaux. Enfin, disposer d'un programme de travail assorti d'un mandat de négociation est une priorité pour Cuba, et nous sommes prêts à avoir recours au multilatéralisme et à la diplomatie pour agir et nous rapprocher de la négociation d'un instrument à la Conférence.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie la délégation cubaine de sa déclaration et des paroles aimables qu'elle a adressées à la présidence. Je donne la parole à la délégation suédoise.

**M. Makarowski** (Suède) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, tout d'abord, félicitations à vous et à votre équipe, et félicitations à nous tous à la Conférence du désarmement. Pendant un moment, j'ai eu le sentiment que nous nous engageons sur ce qu'on pourrait appeler « une voie sans issue ». Je suis heureux que cela n'ait pas été le cas. Nous avons abouti à une décision – comme l'espérait ardemment ma délégation – qui fera progresser les travaux de la Conférence du désarmement. Étant donné que j'ai encore le temps de prendre la parole à titre national, puisque mon Ambassadeur prendra la parole en qualité de Président la semaine prochaine, permettez-moi de partager quelques réflexions sur l'issue de nos délibérations et la décision que nous venons de prendre.

C'est un résultat très inférieur à nos attentes. Selon nous, votre projet original et les différentes versions étaient très supérieurs à ce à quoi nous avons abouti. Je partage pleinement le sentiment de ceux qui pensent que la décision devrait nous faire progresser. Il serait bon qu'il y ait un facteur de progression ; il serait bon qu'il y ait un facteur de continuité. Il n'en est rien. Il me semble que l'Ambassadeur du Brésil a souligné très tôt qu'« un tiens vaut mieux que deux tu l'auras ». Je pense que nous tenons quelque chose. Ce quelque chose devrait être le début d'autre chose. Comme l'a exprimé mon Ambassadeur l'autre jour, ma délégation est pleinement résolue à poursuivre dans cette voie, et ce, dès lundi.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de la Suède de ses commentaires et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Je rencontrerai l'Ambassadeur au début de la semaine prochaine, lorsque les consultations des six Présidents commenceront. Sri Lanka s'impliquera et appuiera activement ces consultations, comme l'a fait la Suède lors de nos consultations, et comme le feront les délégations des Présidents qui suivront : Suisse, Syrie, Tunisie et Turquie.

Je donne maintenant la parole à la délégation pakistanaise.

**M. Andrabi** (Pakistan) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je tiens à vous faire part de notre profonde reconnaissance pour la manière dont vous vous êtes acquitté de vos fonctions. Vous nous avez tous poussés à dépasser nos positions et priorités nationales afin de trouver une solution qui permettrait à la Conférence de reprendre ses travaux de fond sur tous les points de l'ordre du jour. Nous vous remercions des consultations approfondies que vous avez menées dans le cadre de l'élaboration de ce projet de décision. Vous avez réussi à équilibrer minutieusement tous les points de vue, tout en évitant les lignes rouges. Étant donné l'absence de consensus sur l'ouverture de négociations relatives à toute question soumise à la Conférence, le cadre que vous proposez constitue la meilleure alternative. Bien qu'il ne s'agisse pas d'une solution optimale, nous l'approuvons, compte tenu des circonstances. Elle permettra de procéder à l'examen de fond de tous les points de l'ordre du jour afin d'établir des convergences et de parvenir à une meilleure compréhension des diverses perspectives.

Ma délégation participera de manière active et constructive aux débats qui se tiendront au sein des différents organes subsidiaires. Nous espérons que tous les membres de la Conférence s'engageront dans ce processus et l'exploiteront à son plein potentiel.

Nous attendons avec intérêt la nomination des cinq coordonnateurs sur la base d'une représentation géographique égale, ainsi que l'élaboration d'un calendrier de réunions qui accordera le même temps à chacun des cinq organes subsidiaires. Je terminerai en saluant une fois de plus les efforts que vous-même et votre délégation avez déployés pour nous amener là où nous en sommes.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant du Pakistan de ses observations. C'est notre dernière session et, comme je l'ai dit, je tiens à terminer en remerciant une fois de plus toutes les personnes présentes dans cette salle en ce moment même, mais aussi toutes celles qui se sont engagées à nos côtés ces quatre dernières semaines. Je vous souhaite un bon vendredi. Il est 14 h 10. La journée n'est pas terminée. Passez un bon week-end. La prochaine séance se tiendra le mardi 20 février à 10 heures et elle sera la première séance sous présidence suédoise. Sur ce, je clos cette séance. La séance est levée.

*La séance est levée à 14 h 15.*